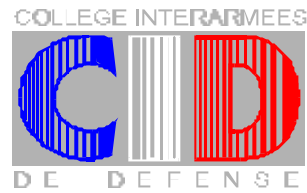


COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE.



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE.

Paris le 21 avril 2000.

LA CHARNIERE DU GOLFE DE GUINEE :

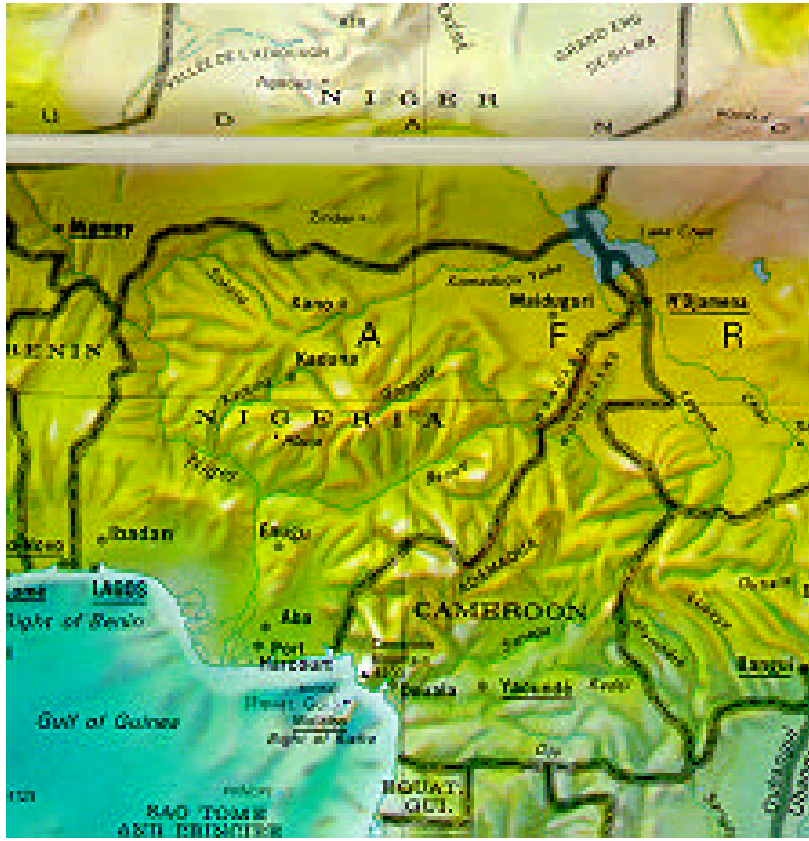
ENJEUX DES LUTTES.

Présenté par : Le Colonel TUMENTA CHOMU Martin.
Armée de terre.
Infanterie Para - Commando.
République du Cameroun.

LA CHARNIERE DU GOLFE DE GUINEE :

ENJEUX DES LUTTES.

Paris le 04 Février 2000.



“La parenté très intime qui unit à travers les mêmes données les deux mondes de la géopolitique et de la géostratégie..... La géopolitique ne peut être que l'étude des facteurs généraux dont la dimension est de nature à affecter, en profondeur, dans un sens ou dans l'autre, le projet politique ; La géostratégie analyse l'ensemble des données de toute sorte, susceptibles d'affecter la stratégie générale mise en œuvre par l'Etat”.

Le contre-amiral François Caron : Géopolitique et Géostratégie. 1995-2. p. 41.

“.... A la géopolitique l'étude du projet, à la géostratégie celle de l'exécution”.
Hervé COUTAU-BEGARIE : Traité de stratégie. P. 661.

LA CHARNIERE DU GOLFE DE GUINEE : ENJEUX DES LUTTES.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	-----4.
<u>PREMIERE PARTIE</u>	-----6.
<u>EVOLUTION GEOPOLITIQUE DU NIGERIA</u>	-----6.
(11). LES ATOUTS DU NIGERIA	-----6.
(12). SITUATION INTERNE	-----7.
(13). SITUATION ECONOMIQUE	-----7.
(14). IMAGERIE DE LA POLITIQUE NIGERIANE	-----8.
(15). LA GEOSTRATEGIE NIGERIANE	-----9.
<u>EVOLUTION GEOPOLITIQUE DES PAYS VOISINS DU NIGERIA</u>	-----11.
(16). CAMEROUN	-----12.
(17). NIGER	-----16.
(18). TCHAD	-----17.
(19). GUINEE EQUATORIALE	-----19.
(20). BENIN	-----20.
<u>DEUXIEME PARTIE :</u>	
<u>PROBLEMATIQUE DES FRONTIERES/RELATIONS LATERALES</u>	-----21.
<u>TROISIEME PARTIE.</u>	
(31) : LA FRANCOPHONIE	-----29.
(32) : LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE DE GUINEE : EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	-----30.
<u>CONCLUSIONS</u>	-----39.
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	-----42.
<u>ANNEXE</u> : QUELQUES DATES ET POINTS DE REPERES DES PAYS DE LA REGION ETUDIEE	-----43.
<u>CARTES</u> 1 à 10 en support	-----45.

LA CHARNIERE DU GOLFE DE GUINEE : ENJEUX DES LUTTES.

INTRODUCTION

Le Nigeria est l'éléphant blessé de la jungle de la charnière du Golfe de Guinée ; la France le chasseur équilibreur, omniprésent et accrédité.

En effet, le Nigeria supporte mal l'attachement des Etats riverains et de nombreux autres Etats africains à cette puissante organisation de base française, dite 'Francophonie' qui contrarie ses propres projets hégémoniques ou messianiques. 'Il n'est pas seulement enclavé par la Francophonie : il se sent enclavé et assiégé. Ce sentiment d'étouffement géopolitique détermine ses velléités de poussées qui se révèlent grandement déstabilisantes pour ses voisins'¹. Sa politique Ouest Africaine est bloquée par le clivage entre Etats anglophones et francophones. Partout les prétentions de la France à se poser en puissance africaine constituent un défi. 'De nombreux Nigériens affirment que la France est le premier ennemi du Nigeria après la Libye. Une des constantes de la politique étrangère nigériane réside dans une volonté d'écarter Paris du sous continent----'². Les richesses halieutiques, plus particulièrement la pêche, et les richesses énergétiques 'des plates-formes de gisements pétrolières du golfe de Guinée sont autant d'intérêts à préserver par les Etats'³. La charnière du Golfe de Guinée est par conséquent, une jungle de véritables enjeux des luttes – parfois latentes mais toujours réelles – présentes et à venir. Lutttes entre Etats riverains ; lutttes agrémentées par des influences et puissances extérieures ; lutttes naturellement issues et qui créent des facteurs dont la dimension est de nature à affecter, en profondeur, dans un sens ou dans l'autre, les projets politiques des Etats. Il y a donc géopolitique.

L'horizon immédiat de cette géopolitique est la rivalité. 'La conflictualité est l'essence de la géopolitique et son horizon indépassable'⁴. 'La conflictualité n'implique pas forcément la guerre civile. Elle peut se limiter à des manœuvres diplomatiques, des manœuvres des services secrets ou à diverses manipulations. La conflictualité fonctionne sous l'action d'un double moteur, le moteur des ambitions (posture offensive) qu'un pays peut avoir, et le moteur des menaces (posture défensive) qu'un pays croit vivre à tort ou à raison.'⁵ Dans le cas de ce mémoire, j'attribue la posture offensive à la France (par extrapolation de la Francophonie), et au Nigeria celle de la défensive.

Concrètement, cette rivalité francophone - nigériane dans la charnière du golfe de Guinée, l'essence même de la tempête géopolitique de cette partie du globe, se présente sous deux formes.

La première est le coup porté sur la politique de la sécurité nationale nigériane par la pénétration et la présence de la France dans cette zone. La deuxième est la contrainte sur la croissance naturelle des intérêts politico-économiques nigériens dans cette région. Examinés ensemble, ceux-ci constituent l'idée maîtresse de ce mémoire, c'est à dire : La pénétration et l'omniprésence de la France en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale,

¹ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 72.

² Hérodote : Afriques Noires, Afriques Blanches. No. 65-66/165F. p. 243

³ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 213.

⁴ ibid p 18.

⁵ Pascal Boniface : Relations Internationales. P. 55.

accréditées sous couvert de la famille dite « Francophonie », font obstacle à l'émergence du Nigeria comme puissance régionale, entrave son statut de 'géant de l'Afrique', mais assure indéniablement un équilibre régional et durable au bénéfice des pays de la sous-région.

‘La mission première de la géopolitique consiste à mettre en lumière les origines parfois lointaines des conflits et les motivations des protagonistes ainsi que des suggestions analytiques.’⁶ ‘Les conflits ne surgissent sans causes et l'identification des causes forme le premier stade de l'analyse géopolitique. Tout conflit doit donc être analysé à l'aide des chaînes causales en soulignant les enjeux.’⁷ Tout au long du sujet le lecteur comprendra que je fasse régulièrement appel aux thèses explicites des auteurs critiqués, et préfère assumer le risque (relativement mineur en l'occurrence) de quelques longueurs, à celui (majeur) de ne pas donner les opinions véritables des personnes dont la pensée est soumise à l'examen.

Selon cette méthodologie et logique, et en considérant les deux formes de cette conflictualité ci-dessus mentionnées vais – je d'abord, éclairer l'opinion sur les origines de la situation conflictuelle en mettant en lumière la physionomie générale de la charnière du golfe de Guinée ; tout particulièrement celle du centre de gravité de cette jungle : le Nigeria et le Cameroun. Pour ce faire, j'analyserai tour à tour, sans détours et en soulignant les enjeux, l'évolution géopolitique du Nigeria et celle des pays limitrophes dans la première partie. La deuxième partie sera consacrée à la problématique des frontières. Ensuite, dans une troisième partie, après avoir succinctement présenté la Francophonie, j'analyserai l'évolution et les perspectives d'avenir, aussi systématiquement que cela est possible, de la politique que la France semble avoir adoptée dans cette partie du globe, qui connaît aujourd'hui la pénétration insidieuse des Etats -Unis d'Amérique. J'insérerai dans cette partie une contribution à la solution de la question générale de paix et de stabilité dans son ensemble à la charnière du Golfe de Guinée, avec l'espoir que cette tentative, non seulement pourra effectivement faire avancer dans le sens positif la recherche d'une solution à cette question fondamentale dans la charnière du golfe de Guinée, mais sera une contribution à la réflexion de l'ensemble des africains. En réitérant la thèse principale, je conclurai, tout en insistant sur le droit à réparation qu'a créée, en général cette domination étrangère, et en particulier la nouvelle forme de domination des africains par les africains.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble nécessaire de préfacier rapidement sur la question nationale en Afrique.

En effet, elle est au centre du débat politique dans la quasi-totalité des pays africains. Elle est abordée sous divers angles, notamment à travers la propagande pour la « construction nationale » dont chaque gouvernement au pouvoir se proclame le champion, ou encore par le biais de la dénonciation formelle du tribalisme, du régionalisme et des oppositions ethniques.

En d'autres temps, cette focalisation serait apparue à beaucoup comme une prolongation moderne – provisoirement pacifique – de guerres de jadis entre « tribus », que les historiens coloniaux présentèrent comme passant le plus clair de leur temps à s'entretuer.

De nos jours, la diversité et la violence des crises nationales à caractère politique, économique, religieux, linguistique ou ethnique, ont fini par attirer l'attention sur leur gravité et leur universalité. Pour ne citer que quelques cas sous des latitudes extra –

⁶. Hervé COUTAU-BEGARIE : Traité de Stratégie. P. 661.

⁷ Aymeric CHAUPRADE et François Thual : Dictionnaire de géopolitique. P. 482.

africaines, rappelons que la Grande – Bretagne a son problème irlandais, que la France a ses Corses et autres minorités en colère, la Belgique ses Flamands et Wallons.

La Fédération indienne, après avoir connu la sécession du Pakistan et du Bangladesh, est aux prises avec ses sikhs et cachemiris. La Chine tente vainement d'étouffer le problème tibétain. L'ex – Yougoslavie, sous fond de crises économiques, est agitée par les oppositions entre serbes, croates et albanais. L'Amérique tente d'anéantir le Black Caucus et Ku klux clan. L'Amérique Latine fait face aux cartels narcotiques. Le Canada tente de s'accommoder au Québec. Il n'est pas jusqu'à la Russie, qui ne connaisse aujourd'hui des convulsions inattendues allant des revendications nationales aux affrontements ethniques sanglants, à l'instar de l'actuelle guerre contre la Tchétchène.

Dès lors, qui oserait encore parler avec dérision des conflits de même nature dans tel ou tel pays africain ?

C'est dire tout l'intérêt du sujet traité dans cette lecture, sujet dont la complexité impose une démarche exhaustive.

PREMIERE PARTIE.

Au vu de tout ce qui précède, quel pays est donc le Nigeria ?

EVOLUTION GEOPOLITIQUE DU NIGERIA.

GEOPOLITIQUE DU NIGERIA

‘Une situation géopolitique est en effet la conjonction de plusieurs facteurs déterminants. Il faut éviter la tentation de vouloir tout expliquer par un seul facteur, qu'il s'agisse de la langue ou de l'économie. Il faut refuser le monisme, et réfléchir en intégrant l'ensemble des données et facteurs déterminants.’⁸ C'est dans ce sens que je vais donc tenter d'analyser la géopolitique du Nigeria, son image interne malade, son économie en naufrage, ses atouts d'une immensité enviable et sa vision inappropriée d'une offensive outrancière au niveau stratégique.

(11). LES ATOUTS DU NIGERIA.

Qualifiée de « géant de l'Afrique » ou de « plus puissant Etat noir du monde » la Fédération nigérienne détient un certain nombre d'atouts. ‘Le premier est sa position stratégique à la charnière du continent, en bordure de l'Atlantique, au point d'intersection de quatre axes stratégiques : l'axe Nord-sud reliant la côte méditerranéenne au cœur du continent ; l'axe sahélien qui s'étend du cap Vert jusqu'à la mer Rouge ; l'axe guinéen, qui longe l'Atlantique de la Mauritanie en Guinée équatoriale ; et l'axe équatorial reliant le Tchad au Congo. Participant à plusieurs aires, elle exerce une influence variable sur un vaste pourtour. Un deuxième atout est sa population, estimée à 118 millions d'habitants. Un Africain sur quatre est nigérian. Cette particularité fait du Nigeria l'un des rares marchés rentables du continent.’⁹

Un troisième atout est sa richesse en pétrole : septième pays producteur d'or noir, ses exportations s'élèvent, selon le quota de l'OPEP, à 1.3 millions barils par jour. Cette

⁸ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique : p. 133.

⁹ Hérodote : Afriques Noires, Afriques Blanches. P. 234.

manne assure à ce pays un revenu relativement élevé en pétrodollars, justifiant l'intérêt que lui portent les investisseurs extérieurs. Il possède en outre une certaine capacité de main-d'œuvre qualifiée, issue de ses vingt-deux universités et autres instituts de technologie.

(12). SITUATION INTERNE.

Le Nigeria, qui a mis en place le 29 mai 1999 son 9^{ème} chef d'Etat, le Général Olusegun Obasanjo, (élu le 27 février 1999 après 8 chefs d'Etat militaires) depuis son accession à l'indépendance, est miné par des divisions ethniques et religieuses. Au moment de la guerre du Biafra, en 1967, le Sud-Est du pays, riche en pétrole, a proclamé son indépendance. Jusqu'à ce jour, c'est le Nord musulman, qui contrôlait l'Armée, qui aurait pu phagocytter (avant l'arrivée récente du Général Obasanjo) le Sud-Est et exclure de la fédération le Sud-Ouest, dominés par les Yorubas. On peut aussi redouter une résurgence de l'extrémisme musulman, susceptible de se répandre au-delà des frontières du pays (près de la moitié de la population est musulmane).

(13). SITUATION ECONOMIQUE.

L'économie du pays est en déroute.

'Le Nigeria a vu s'effondrer son revenu par habitant de 1000 dollars au début des années 80 - le Nigeria était alors classé parmi les pays à revenu moyen - à 300 dollars aujourd'hui. Loin d'être une manne, les 210 milliards de dollar que lui a rapporté son pétrole ces vingt cinq dernières années sont une malédiction.'¹⁰ Les régimes militaires successifs les ont dilapidés en projets pharaoniques ou détournés vers des comptes à l'étranger. Autrefois florissant, le secteur agricole a été dévasté.

Deuxième puissance économique subsaharienne après l'Afrique du sud, il a accumulé une dette de quelque 30 milliards de dollars qui cause bien du souci aux banques internationales.

Quand le Nigeria s'est libéré de la Grande Bretagne, en 1960, on a cru qu'il deviendrait le moteur de la croissance économique de l'Afrique. Ces belles illusions ont été très vite balayées. Pour mettre fin à un régime civil troublé, l'armée est intervenue, inaugurant des longues séries de dictatures militaires et mettant en place un hallucinant système de corruption. Le Nigeria continue d'en payer le prix. Ses pétrodollars ont servi à doper le naira, la monnaie locale, dont la vigueur était considérée comme un symbole de la virilité nationale. Les exportateurs d'huile de palme et de cacahuètes ont perdu leur compétitivité sur le marché international.

Le chemin du redressement économique est semé d'embûches. Durant la longue descente aux enfers de l'économie nigériane, les frustrations se sont dangereusement accumulées dans le Delta où les populations se sentent dépossédées au profit d'un 'Nord lointain et dominateur'. Ainsi la pénurie de carburant qui paralyse le Nigeria depuis plus de deux ans- due à l'incurie des pouvoirs publics, mais surtout à la rapacité sans limites d'une petite clique de profiteurs- était-elle ressentie comme une injustice encore plus criante dans les régions pétrolières.

C'est la cause indirecte de la terrible catastrophe qui s'est produite le 17 octobre 1998 à Jesse, près de Warri, faisant plus d'un millier des morts : un oléoduc a explosé alors que les villageois tentaient de recueillir dans des bidons l'essence transportée vers Kaduna, environ 600 kilomètres vers le nord. Pourtant, si le réseau routier y est bien meilleur, les

¹⁰ Journal Financial Times de Londres.

files d'attente devant les stations – service sont aussi longues dans le Nord que dans le Sud.

Assurée des prébendes gouvernementales, l'élite haoussa-fulanie n'a vraiment investi ni dans l'industrie ni dans l'éducation, laissant toujours plus de champs aux islamistes radicaux qui se veulent le porte-parole des masses opprimées.

Quinze ans de gestion militaire ont laissé des fissures profondes ; le Nigeria glissait alors vers une situation incontrôlable, et il faudra plus d'un miracle pour sauver le Nigeria de tous ses démons.

En réalité, pour éviter la crise sociale et un énième retour des militaires, Obasanjo a besoin du concours de tous. 'Il espère de la France qu'elle pèse de tout son poids pour un effacement au moins partiel de sa dette auprès du club de Paris, qui rassemble les créanciers publics. La dette extérieure du Nigeria se monte à environ 30 milliards de dollars, dont 18 milliards dus au club de Paris. La France attendant pour sa part le remboursement de 1.8 milliards de dollars.'¹¹ La France sera-t-elle volontaire pour lâcher du mou sur la corde qui l'aide à serrer efficacement le cou de son rival dans le Golfe de Guinée ?

La tâche principale d'Obasanjo consiste à obtenir le rééchelonnement de la dette, ce qui suppose de parvenir à un accord avec le Fonds monétaire international. Or, en 1993, cette institution a coupé les ponts avec le Nigeria au motif qu'à plusieurs reprises il avait failli à ses engagements.

'Sans accord avec le FMI, accord qui soumettrait le pays à un traitement de choc, l'avenir du Nigeria est particulièrement sombre. Le pays resterait coupé des sources internationales des capitaux et n'aurait pour survivre que les recettes de ses exportations de pétrole, qui représentent 90% de ses revenus en devises. Et, avec un prix du brut actuellement en déca des 17 dollars baril sur lesquels tablait le budget de cette année, la tâche serait presque impossible.'¹² Aujourd'hui la situation s'est améliorée nettement, et les quotas OPEP ont été élevés (+ \$28 US/baril). 'Il devra également plaider la cause de son pays auprès des bailleurs de fonds. Mais les états créanciers ne pourront faire un geste qu'après le lancement par le Fonds Monétaire International d'un accord d'ajustement structurel renforcé, indiquant entre autres les modalités de privatisations et dégraissages.'¹³

(14). IMAGERIE DE LA POLITIQUE NIGERIANE.

Pour autant le Nigeria n'est pas un malade africain comme les autres. Sa puissante armée peut faire des vagues. Le Nigeria est convaincu d'obtenir un jour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Il envoie ses troupes rétablir la démocratie dans les autres pays. Donc le Nigeria compte, aux yeux de l'Afrique. Mais, ployant sous sa dette, accablé par la corruption, affaibli par plusieurs décennies de régimes militaires, le Nigeria incarne depuis longtemps l'échec, dont l'image désastreuse affecte tout le continent noir.

Ce pays, qui se targuait d'avoir des partis politiques dynamiques et la presse la plus libre d'Afrique noire, s'est retrouvé soumis à des régimes militaires qui se sont acharnés à créer des partis civils à leur botte.

Le système judiciaire a perdu son indépendance. Les écoles et les hôpitaux ont cessé de fonctionner. La dramatique dégradation de ses infrastructures fait aujourd'hui craindre

¹¹ Le Figaro. Vendredi le 18 mars 1999.

¹² Sunday Punch of London.

¹³ Le Figaro, vendredi 18 mars 1999.

un éclatement du pays : sans elles le Nigeria n'a pas beaucoup de raisons de demeurer unifié. L'Université d'Ibadan, autrefois centre de rayonnement culturel, a même cessé de commander des livres. A l'image du pays, elle est désormais coupée du monde.

Après l'exécution de neuf opposants ogonis, dont l'écrivain Ken Saro-Wiwa, en 1995, le Commonwealth a menacé le Nigeria d'exclusion et adopté des sanctions, mais, à la faveur des divisions nationales et des pressions des multinationales pétrolières, (notamment Shell), ces menaces n'ont jamais été véritablement appliquées.

La sortie peu honorable du Général dictateur, Sani Abacha, victime de surmenage sexuel en compagnie de trois prostituées- selon la version officielle- valorise par contraste le profil discret de son successeur, le Général Abdusalam Abubacar. Militaire professionnel, marié à une juriste respectée, celui-ci a aussitôt mis en œuvre un programme de libéralisation politique, avec le soutien des Etats-Unis et de l'Union européenne. Les deux puissances voyaient dans ce changement au sommet une chance inespérée de remettre sur les rails une transition démocratique maintes fois contrariée depuis dix ans.

Aujourd'hui l'héritage reçu par le Général Obasanjo du Général Abdusalam Abubacar n'est certes pas enviable, mais le fait que la communauté internationale n'ait jamais totalement rompu les liens avec le pays laisse entrevoir une lueur d'espoir. Si le nouveau patron du Nigeria veut redresser la situation déplorable dans laquelle se trouve le pays depuis son accession à l'indépendance, il doit faire deux choses. Premièrement, il doit solidifier et cimenter sa légitimité politique, qui n'existe plus depuis que le régime du Général Sani Abacha a annulé les élections de 1993, remportées par feu Moshood Abiola. Le nouveau Président, le Général Obasanjo, connaît mieux le monde extérieur et le contrôle de l'appareil de l'Etat pour avoir été, avec succès, chef d'Etat. Les optimistes espèrent que son expérience internationale l'éloignera de l'esprit de microcosme propre aux régimes précédents. Le principal titre de gloire de M. Obasanjo est d'être, dans l'histoire tourmentée du Nigeria, le seul chef d'Etat militaire à avoir rendu le pouvoir aux civils à la date prévue, en 1979. Ce Yoruba jovial et inoffensif est pourtant plus populaire dans le Nord que sur ses propres terres, où l'Alliance pour la Démocratie (AD), qui regroupe surtout d'anciens opposants au régime de Sani Abacha, lui a infligé une humiliante défaite.

Obasanjo devra ensuite maîtriser l'armée, et faire comprendre aux militaires que discuter avec l'opposition ne constitue pas une capitulation, mais une occasion unique de servir l'intérêt national. L'Armée, apolitique, devra également admettre son rôle constitutionnel qui fait d'elle un instrument loyal, garant de l'Etat, du peuple et de ses biens.

(15). [LA GEOSTRAGIE NIGERIANE.](#)

Parce que 'les gouvernements raisonnent dans un environnement géographique relativement imperméable à la variable du temps, malgré les inversions et les changements idéologiques,'¹⁴ la politique stratégique du Nigeria, comme tous les Etats, apparaît souvent comme constante : contrôle de la façade maritime et embouchures des rivières, protection des frontières terrestres, l'acquisition de la supériorité aérienne et l'offensive diplomatique stratégique.

La géostratégie nigériane s'organise sur la base de quatre cercles concentriques intéressant les pays riverains, la région Ouest africaine, la région de l'Afrique Centrale, l'ensemble du continent, et enfin, le monde extérieur.

¹⁴ Aymeric CHAUPRADE. Introduction à l'analyse géopolitique : p. 55.

Le « géant de l'Afrique » se considère par ailleurs comme 'appelé à exercer une mission de guidance messianique pour le compte de l'Afrique sud-saharienne et du monde noir dans son ensemble.'¹⁵ Ce sentiment soutient sa volonté nationale et son orgueil collectif, mais il devra faire des progrès pour battre les 'lions indomptables'.

Le Nigeria se considère, en outre, comme le seul gendarme de la région. Il est intervenu au Libéria, puis en ce moment même en Sierra Leone, sous prétexte de rétablir la démocratie. En réalité, sous l'habit d'une force de maintien de la paix régionale dont il est pratiquement le seul membre, il applique une loi éternelle : je suis le plus fort, donc j'étends mon influence par tous les moyens dont je dispose.

'La France voulait aider les pays africains à maintenir la paix. Le Nigeria lui a dit non, car il pense que les pays développés tentent de se tailler de « nouvelles sphères d'influence » en Afrique sous prétexte d'y apaiser les conflits. Il pense également que ce concept intitulé RECAMP, (*Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix*) non seulement vise l'affaiblissement de l'Organisation de l'Unité africaine mais divise l'Afrique en sphères d'influence et intérêts anglophones et francophones incompatibles avec les objectifs du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique.

Ce rejet était prévisible car le Nigeria n'était pas invité aux manœuvres GUIDIMAKHA (RECAMP), organisées avec des anciennes colonies françaises, le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. De toute façon, il n'aurait pas accepté. En mettant en scène une manœuvre spectaculaire de 3700 hommes, Français et Africains, la France lui contestait ce leadership. Comme le dit en privé un officier français, 'dans la région, on ne peut rien faire avec le Nigeria, mais on ne peut rien faire sans lui'. Ce refus est également valable pour les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui sont théoriquement d'accord avec Paris pour équiper et entraîner les forces africaines de la paix suivant leur concept de ACRI. (African Crisis Response Initiative).

La menace nigériane s'adresse aussi à l'OUA : en effet l'accord de l'organisation africaine est indispensable pour mettre en œuvre le nouveau concept anglo-franco-américain. Celui-ci prévoit qu'en cas de crise, un pays occidental, qui pourrait être l'un des trois signataires mais aussi toute autre nation intéressée, fournirait les armes et l'argent nécessaires à une force dirigée par un pays africain « pilote ».

Mais l'opération serait obligatoirement placée sous l'ombrelle de l'ONU et de l'OUA. Si celles-ci disent non, le nouveau plan imaginé par les occidentaux risque de rester dans les cartons comme toutes les bonnes idées venues trop tard. Déjà, d'autres pays africains sont intervenus au-delà de leurs frontières sans demander la permission aux blancs : le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan et l'Angola dans l'ex-Zaïre, par exemple.'¹⁶ Joignant la parole aux actes lors de la 67^{ème} session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA, le Nigeria a pris la tête du quartet des pays africains (Le Nigeria, l'Afrique du sud, la Libye, le Soudan) hostiles au plan occidental de maintien de la paix en Afrique. Plusieurs autres délégués se sont aussi opposés au plan occidental prétextant qu'il favorisait des pays pour la formation au maintien de la paix, au lieu de laisser la décision à l'OUA, la plus haute instance politique du continent. 'Le conseil des ministres a été contraint de réviser le projet de décision avant d'exprimer son soutien à l'initiative occidentale. Dans la version révisée, le conseil a pris note de l'initiative. Cependant, il a préconisé que toute initiative, destinée à renforcer les capacités africaines, tienne compte de la responsabilité principale du conseil de sécurité des Nations Unies et se fasse dans le

¹⁵ Ajibola Wa : Foreign policy and public opinion, Ibadan University press. Nigeria, 1978.

¹⁶ Le Figaro du jeudi 5 mars 1998.

cadre de l'organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Lors d'une réunion à huit clos, le conseil a demandé à M. Salim, le Secrétaire Général de l'OUA, de poursuivre la canalisation des diverses initiatives destinées à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix et de *collaborer étroitement avec les Nations Unies en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations et des points de vue de l'OUA.*¹⁷

En ce qui concerne les pays avec lesquels le Nigeria partage ses frontières, sa politique est marquée à la fois par l'existence d'échanges informels importants exerçant une forte influence sur leurs économies et leur situation politique, des problèmes de frontière, le souci d'assurer la sécurité du territoire, le désir de briser l'encerclement 'francophone (espace culturel, politique, et économique de poids), ayant le souci de parler français.'¹⁸ Sinon un dessein de satellisation, du moins l'espoir de voir ces pays s'intégrer à sa structure fédérale par adjonction aux Etats fédérés qui la constituent.

Le Nigeria se garde cependant d'intervenir trop directement dans les affaires de ses voisins (par exemple d'encourager les opposants des régions anglophones du Cameroun, tout comme ce dernier avait observé jadis une prudente réserve envers les sécessionnistes du Biafra). Le Nigeria est conscient de la fragilité de son propre édifice national. 'Abuja dispose des leviers d'influences efficaces, notamment grâce à ses réserves d'hydrocarbures, face à des voisins qui en sont dépourvus ou dont les gisements – comme ceux du Cameroun – sont en voie d'épuisement.'¹⁹ Fidèle à sa politique offensive diplomatique, et face aux occidentaux, notamment la France, le Nigeria poursuivra sa lutte pour le leadership du sous continent de l'Afrique noire au minimum, et de l'Afrique au maximum.

En somme, sur cette première partie, consacrée à la physionomie générale du Nigeria, on relève que ce pays aujourd'hui est l'éléphant blessé d'Afrique. 'Il fait partie des treize pays les plus pauvres.'²⁰ Fort de ses richesses pétrolières, ce pays peut entraîner ses voisins dans la débâcle économique, puis les remettre à flot une fois la prospérité revenue. 'De plus en tant que septième producteur mondial du pétrole et plus grand partenaire économique des Etats-Unis d'Amérique sur le continent, c'est peut-être le seul pays d'Afrique dont la soudaine disparition de la carte aurait des répercussions durables sur les marchés internationaux.'²¹ Politiquement dévasté, économiquement asphyxié, il doit se réconcilier avec la communauté internationale à travers une politique rationnelle de l'offensive diplomatique. Dans la région du Golfe de Guinée, on ne peut rien faire avec le Nigeria, mais on ne peut rien faire sans lui.

A ce point, je poursuivrai la lecture, toujours sans monisme, avec l'analyse de la physionomie des pays riverains du Nigeria.

EVOLUTION GEOPOLITIQUE DES PAYS VOISINS DU NIGERIA.

L'incertitude qui règne au Nigeria ne laisse pas d'inquiéter les pays voisins. Aucun pays africain n'est, autant que le Nigeria, impliqué dans les dispositifs de sécurité de la région. 'Et les diasporas nigérianes apparaissent souvent comme des courroies de transmission de ses intérêts.'²² Certes, l'Afrique du sud et l'Egypte ont des armées plus

¹⁷ Frères d'Armes, No. 204.

¹⁸ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique : p. 131

¹⁹ The New York Times, mars 1999.

²⁰ Le Figaro, mardi 14 avril 1998.

²¹ Jeune Afrique Economie, octobre 1999.

²² Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 210.

puissantes. Certes, l'Afrique du Sud est plus industrialisée, et de petits pays pétroliers comme la Libye et le Gabon disposent d'un revenu par habitant bien plus élevé. 'Mais la santé économique du Nigeria, plus que celle de tout autre pays africain, revêt pour ses voisins une importance capitale.'²³

L'Etude de l'évolution géopolitique des pays voisins du Nigeria a donc pour but 'de souligner d'une part, des dynamiques de longues durées et les invariances géopolitiques, et d'autre part, les facteurs susceptibles de provoquer des changements et des retournements géopolitiques. Ainsi permettre au lecteur une mémorisation durable – parce que fondée sur la compréhension plutôt que sur l'assimilation.'²⁴

J'évoquerai pour chaque pays :

- L'historique et géopolitique régionale.
- L'économie.
- Les perspectives et relations avec le Nigeria.

Faisons donc connaissance avec les voisins du Nigeria en commençant logiquement avec son voisin de l'Est, le plus coriace et autre centre de gravité de la sous – région : Le Cameroun.

(16). LE CAMEROUN.

Au vu de sa position stratégique à la charnière de l'Afrique, sa stabilité politique, son unité nationale et sa bonne santé économique en tête des pays de l'Afrique Centrale, le Cameroun est un pays clé du dispositif français en Afrique.

La dispute des limites des frontières depuis 1960 est la principale source de la détérioration des relations bilatérales entre le Cameroun et le Nigeria.

La France, pour sa part, semble jouer l'équilibre.

(160). Historique et géopolitique régionale :

Le Cameroun est un ancien protectorat allemand.(1884).

Par le Traité de Versailles le 28 juin 1919, l'Allemagne renonçait en faveur des alliés, à tous ses droits sur les possessions d'outre - mer. Le 10 juillet 1919, la déclaration MILNER-SIMON fut signée respectivement par le secrétaire d'Etat britannique aux Colonies et le ministre français des Colonies. Cette déclaration qui consacre la division du Cameroun en deux régions administratives détermine la frontière séparant les territoires du Cameroun placés sous l'autorité de leurs gouvernements respectifs (cf. carte No. 5 en annexe). Cette division est confirmée par la Société des Nations le 22 juillet 1922 qui confère au Royaume - Uni et à la France, mandat d'administrer les deux parties du Cameroun telles que définies dans la déclaration de Londres de 1919.

Les Anglais commencèrent par diviser en deux la partie du Cameroun sous leur mandat, et créèrent ainsi artificiellement le Northern Cameroons et le Southern Cameroons. Puis ils divisèrent le Northern Cameroons en trois morceaux, qu'ils rattachèrent chacun à la région nigériane la plus proche. Les difficultés ethniques que ces mesures engendrèrent ne pouvaient que concourir à développer l'idée pan - camerounaise.

Par ailleurs, peu après la guerre de 1939-1945, les Camerounais de West Cameroon eurent de multiples raisons de se plaindre de certains igbos du Nigeria, ce qui entraîna

²³ Brunshwig : Le partage de l'Afrique noire. P. 115.

²⁴ François Thual : Dictionnaire de géopolitique. P. 5.

un rejet global du Nigeria en tant que tel, et contrario, contribua également à développer l'idée d'unité pan – camerounaise.

La France accorda l'indépendance à sa colonie le 1 janvier 1960. Celle-ci deviendra La République du Cameroun. La Grande Bretagne, quant à elle, animée par le désir d'annexer ses colonies au Nigeria, essaya des manœuvres subterfuges au sein des Nations Unies afin de refuser l'indépendance à ses colonies.

Un plébiscite fut organisé par l'ONU. La partie du Cameroun sous tutelle anglaise, suite à la résolution 1350 de l'ONU du 13 mars 1959, devait se prononcer par ce plébiscite sous la supervision des Nations unies, en vue du rattachement soit au Cameroun francophone devenu indépendant, soit au Nigeria. Au terme de ce plébiscite ayant eu lieu le 11 février 1961, dans les deux parties du Cameroun sous tutelle britannique, le Cameroun septentrional se détermina en faveur de l'union avec la fédération du Nigeria et le Cameroun méridional choisit de s'unir à la République du Cameroun. Les résultats du plébiscite ont été entérinés par la résolution 1608 de l'Assemblée Générale des Nations unies le 21 avril 1961. Les résultats concernant les parties camerounaises annexées au Nigeria, demeurent contestés par les Camerounais (des journées de deuil national avaient été décrétées au Cameroun par le Président Ahidjo). Le Northern Cameroun rejoindra donc le Nigeria anglophone tandis que le Southern Cameroun rejoindra La République du Cameroun francophone. A partir de ce moment, cette entité camerounaise constituera une fédération stable de deux états et ayant pour nom La République Fédérale du Cameroun.

Selon les dires du Professeur ELENGA MBUYINGA :

'De 1966 à 1970, plusieurs événements et réalisations confirment apparemment le renforcement de l'unification administrative du pays. Cependant, en profondeur, les choses sont plus compliquées, à cause des découvertes de gisements pétroliers intéressants dans la région côtière de West Cameroon ; découvertes ayant donné naissance à la peur éventuelle d'une aventure séparatiste, laquelle ferait tomber le pétrole en vue dans le giron anglo - américain.

En 1972 vint alors un référendum interne dit d'unification et difficilement accepté par certains Camerounais, notamment les anglophones, qui donna naissance à la République Unie du Cameroun. Ceux – ci taxent de coup de force constitutionnel ce référendum qui mit fin à la Fédération.

En effet, le 2 juin, par décret no. 72-270, Ahidjo rebaptise le pays en « République Unie du Cameroun », au lieu de « République Fédérale du Cameroun ». Or, dans « la constitution de la République Fédérale du Cameroun du 1^{er} septembre 1961 », publié dans le numéro spécial de ce même 1^{er} septembre 1961, la révision de la constitution fait l'objet du Titre X contenant le seul et unique article 47. Il n'y a aucun autre passage dans cette constitution qui traite de la modification de celle – ci. Que dit cet article 47 ? Le texte intégral que voici est très clair :

« La révision doit être votée à la majorité simple des membres composant l'Assemblée fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte la majorité des représentants à l'Assemblée fédérale de chacun des Etats fédérés ».

Il est donc certain que ce passage gênait considérablement Ahidjo et ses conseillers. La chose ne pouvant passer en cachette à l'Assemblée, il fallut combiner la ruse, la tricherie et la force.

Mettre fin à la fédération sans que l'Assemblée réviser la constitution revenait à violer proprement ce texte. Le référendum fut donc utilisé ici hypocritement et abusivement pour violer la constitution. Le nom du pays par exemple relevait visiblement de la constitution fédérale (article premier). Il ne pouvait donc être modifié en toute légalité que conformément à l'article 47 précité. Or, Ahidjo le modifia.... Par un décret présidentiel.

*L'argument selon lequel le référendum du 20 mai lui en donnait la légitimité n'a aucune valeur en l'occurrence, car alors, rien ne sert plus d'avoir une constitution, le Président pouvant à tout moment recourir au référendum pour toute question, à sa guise.*²⁵

Dès son accession à la magistrature suprême le 06 novembre 1982, le nouveau et actuel Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, avait énoncé les objectifs majeurs de son action :

- Instaurer la rigueur dans la gestion et la moralisation des comportements.
- Démocratiser la vie publique.
- Promouvoir la justice sociale.
- Renforcer l'unité et la solidarité nationales.
- Assurer la répartition équitable des fruits de la croissance.

Ces objectifs qui sont demeurés de véritables constantes de son discours politique (1^{er} Conseil Ministériel du 11 novembre 1982, clôture du 5^{ème} Conseil National de l'UNC le 19 novembre 1982, message à la nation du 31 décembre 1982) sont consignés et largement développés dans ce qu'il est convenu de considérer aujourd'hui comme la référence idéologique fondamentale du Renouveau, à savoir « *POUR LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE* » ». Monsieur BIYA doit en effet :

- Faire face à la crise relative à la détermination de la primauté entre l'Etat et le Parti, c'est à dire : soustraire l'autorité de l'Etat telle qu'elle est affirmée par la constitution, à la confusion Etat –Parti, modèle centralisateur en vigueur jusque là au Cameroun.
- Asseoir et consolider les institutions menacées.
- Engager la lutte contre la crise économique qui frappe le pays dès 1986.
- Restaurer l'autorité de l'Etat menacée pendant les années de braise 1990 – 1992 par des dérapages de toutes sortes : violence, vandalisme, désordre, insécurité, incivisme, atteintes aux biens publics et privés, suite à l'accession à la liberté et la création de nombreux partis politiques,
- Veiller au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la démocratie naissante. Toujours selon le Professeur MBUYINGA :

'Poursuivant son chemin de métamorphose de nom (de façon encore contestée car jugée inconstitutionnelle par une classe politique), « La République Unie du Cameroun » redeviendra, en février 1984, « la République du Cameroun ». C'est-à-dire le nom d'avant la réunification !'

Depuis cette époque, l'enclavement anglophone du Cameroun conteste la prépondérance des francophones et fragilise ainsi la construction politique camerounaise.

L'antagonisme entre l'Ouest anglophone et le reste du pays francophone recouvre de plus des lignes de fractures ethniques. A l'affrontement entre l'anglophobie et la francophonie très caractéristique du Cameroun – c'est le seul pays africain où les langues française et anglaise sont toutes deux officielles – s'ajoute en effet la fracture nord-sud que l'on retrouve dans la géopolitique interne de nombre de pays d'Afrique Occidentale : à un nord de plaines et plateaux appartenant aux franges de l'Islam africain et peuplé de populations peules – Foulbé au Cameroun – s'oppose un sud bantou chrétien et animiste, couvert de forêts et de reliefs montagneux.²⁶

²⁵ ELENGA MBUYINGA : Tribalisme et Problème National en Afrique Noire. P. 250.

²⁶ Aymeric CHAUPRADE et François Thual : Dictionnaire de géopolitique. P. 79/80.

Sur le plan de la géostratégie régionale, le Cameroun, possédant une façade maritime, a une fonction vitale de désenclavement du Tchad et de la République du Centre Afrique. Lors des opérations françaises au Tchad, le soutien logistique de Paris transita ainsi par les ports camerounais. De même les gisements pétroliers du sud – tchadien verront – il leurs produits écoulés par un oléoduc traversant le Cameroun.

Le contrôle de l'Ouest maritime du Cameroun est donc essentiel à la stabilité géopolitique régionale ; or il est précisément le lieu d'influence de l'anglophobie. Qui plus est, le Cameroun connaît des tensions importantes sur sa frontière avec le Nigeria, à propos du contrôle de la presqu'île de Bakassi où se trouvent des gisements pétroliers importants. La recrudescence du grand banditisme armé, avec le phénomène des « coupeurs de route » en milieu rural et des gangs mafieux en milieu urbain, est favorisée avec la prolifération des armes à feu dans la population civile par certains partis de l'opposition, notamment dans la région nord grâce à l'appui des intégristes islamiques. Le gouvernement a pris des mesures pour éradiquer ces phénomènes et restaurer la sécurité.

Le Cameroun est donc un pays clé du dispositif français en Afrique ; mais ses fragilités internes, susceptibles de mettre en danger l'unité du pays, pourraient fragiliser l'influence française dans la région.

Entré dans la Francophonie en 1993, le Cameroun est confronté à une pression anglophone croissante qu'illustrent autant l'entrée à peine deux ans plus tard dans le Commonwealth, que le poids de plus en plus marqué de l'Ouest dans la vie politique du pays.

Au plan international, la reconnaissance par la Cour Internationale de la justice de la Haye de sa compétence dans le contentieux frontalier camerouno-nigérian concernant la péninsule de Bakassi a constitué une grande victoire diplomatique pour le gouvernement camerounais.

(161). L'Economie :

L'économie camerounaise a poursuivi la dynamique de croissance engagée depuis 1994/1995 grâce aux effets de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une stratégie d'assainissement des finances publiques qui s'est traduite par une croissance de 50% de l'excédent budgétaire (5.7% du PIB pour 1997-1998).

Les réformes des entreprises publiques se sont poursuivies avec l'adjudication provisoire de la concession de la Regifercam aux groupes français SAGA et sud-africain Comazar. Par ailleurs, le transport maritime a été libéralisé avec le lancement des appels d'offres pour le marché de dragage du port de Douala. D'autres mesures ont été prévues dans le secteur de l'énergie, concernant la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC) et la Société nationale d'électricité (SONEL). Dans le secteur des hydrocarbures, des mesures de libéralisation ont également été arrêtées (libération des prix sortie de la SONARA – société nationale de la raffinerie). Dans le secteur de la télécommunication, la société publique « Camtel Mobile », détenue à 95% par l'Etat et à 5% par Cameroon Telecommunications, va se partager le réseau de téléphone mobile avec une nouvelle société camerounaise de mobiles (SCM). La SCM, société anonyme de droit camerounais est contrôlée à 100% par France câbles et radio, filiale de France Telecom. Elle a promis d'investir environ 25 milliards CFA, recruter 200 camerounais et couvrir d'ici cinq ans, 100% du territoire national et ouvrir 30% de son capital aux nationaux.

Le FMI et la Banque Mondiale ont réaffirmé leur confiance à l'égard du programme de réajustement camerounais. Celui-ci avait été appuyé par une facilité de réajustement structurel renforcé conclue en août 1997 dans le cadre d'un programme économique triennal. Dans cette optique, le rééchelonnement de la dette convenu en octobre 1997 avec le club de Paris a été accueilli favorablement. En dépit d'une conjoncture favorable – amélioration de la position extérieure (avec une augmentation de 24.8 milliards de francs CFA entre février 1997 et février 1998), accroissement du crédit intérieur (+12%), progression de la masse monétaire (+13% 1997/1998), la gestion sociale de l'ajustement restait délicate.

La lutte contre la pauvreté est demeurée complexe en raison de la persistance du problème d'intégration au marché de l'emploi, de la difficulté d'accès aux services essentiels (santé préventive, éducation primaire) et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Malgré la reprise, le processus de stabilisation économique et de réforme structurelle est resté confronté à des problèmes de mobilisation et de production des recettes, à la fraude fiscale, la corruption et à la lenteur de la mise en place de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).²⁷

Nul ne peut donc douter de la valeur du Cameroun. C'est un pays politiquement stable, jouissant d'une bonne unité nationale malgré ses divergences culturelles et linguistiques, et naturellement positionné sur un point stratégique à la charnière de l'Afrique. Cette unité nationale, chèrement acquise, vaincra toutes les épreuves du temps au grand dam des ennemis de la République. L'économie camerounaise, étant en bonne santé et en pointe, le Cameroun constitue la pierre angulaire de l'intégration régionale. Les événements qui se déroulent au Cameroun aujourd'hui (notamment les arrestations des dignitaires prévenus et accusés) ne relèvent ni de la précipitation, ni de quelque contrainte extérieure, mais plutôt d'une politique volontariste rentrant dans une stratégie globale structurée et habilement menée. Le Renouveau progresse dans son accomplissement et ses réalisations. A travers les événements actuels, il confirme sa capacité à gérer toutes les situations nées de la mise en œuvre effective ses options, et à l'exécution des mesures de réhabilitation et de crédibilisation de l'Etat.

Ce pays est donc incontournable pour quiconque souhaite être omniprésent, même temporairement, dans la charnière du Golfe de Guinée.

(17). LE NIGER.

(170). Historique et géopolitique régionale.

‘La formation territoriale nigérienne est issue d'un compromis entre les colonisateurs français et anglais portant sur le contrôle du fleuve Niger. A partir de cette structure de contrôle fluvial, le territoire du Niger a été agrandi de bandes sahéniennes afin de renforcer son emprise sur le Tchad et les confins sahariens.’²⁸ L'enclavement de ce pays, géographiquement très composite – pays saharien et sahélien -, n'est pas le seul handicap.

‘Deux ethnies se partagent le pouvoir : les Djermas, placés par les colonisateurs français à la tête du pouvoir politique, jusqu'en 1993, date à laquelle un représentant de l'ethnie Haoussa – grands commerçants de Maradi et Zinder près du Nigeria – a accédé à la présidence (Il s'agit du feu HAMANI Diori). Plusieurs

²⁷ Mathias Eric Owona Nguini dans le Dictionnaire de géopolitique. P. 153/154.

²⁸ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 105.

bouleversements politiques sont intervenus depuis, dont un coup d'Etat en 1996, mais la normalisation de la vie politique a repris ensuite sous l'égide de la France, dont l'aide est indispensable à ce pays très pauvre.

Depuis une dizaine d'années, le pouvoir central de Niamey est confronté à des révoltes touaregs, toubous et arabes dans sa partie occidentale et septentrionale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le territoire nigérien a été évité par un pont aérien entre le Mali et la Libye pendant le rallye Paris – Dakar de l'an 2000. La crise du Sahel a également appauvri ce pays qui ne dispose que de ses gisements d'uranium pour survivre.

Lié par des accords de défense avec Paris, le Niger s'est trouvé happé dans les rivalités géopolitiques qui opposent les capitales arabes progressistes – Libye et Algérie – pour le contrôle du Sahel. La stabilisation des questions ethniques s'avère particulièrement difficile en raison de l'émiettement des organisations insurrectionnelles et de la complexité de leurs soutiens.²⁹

Le général Ibrahim Barré Mainassara, instigateur du coup d'Etat de janvier 1996 et devenu Président par le coup de force électoral de juillet suivant, a eu ensuite à faire face à la spirale des crises dans lesquelles s'est enfoncé le pays. La contestation politique de l'opposition regroupée au sein d'une coalition, s'est concrétisée par de nombreuses manifestations, violemment réprimées par un pouvoir décidé à museler l'expression de la liberté.

A cette violence politique se sont ajoutées la désorganisation des services publics, confrontés à des dizaines de grèves catégorielles ou générales des fonctionnaires, contestant les programmes de privatisation et réclamant les arriérés de salaire, la colère des étudiants exigeant le rattrapage de paiement de bourse. Le mécontentement social est allé jusqu'à toucher les forces armées et s'est traduit par plusieurs mutineries des soldats, assorties de prises d'otages, dont la plus importante, qui a éclaté dans la région de Diffa, s'est étendue à deux régions militaires sur trois.

Les difficultés économiques, issues à la fois de la méfiance des partenaires étrangers (qui n'ont repris que très progressivement leur coopération après le coup d'Etat) et des difficultés céréalières successives – engendrant famines et épidémies dans de nombreuses régions du pays – l'insécurité persistante dans le Nord, due aux attaques des rebelles militaires ralliés aux touaregs, ont encore assombri le tableau.

Devant cette situation, Mainassara a tenté de réagir en limogeant le Premier Ministre Ahmadou Boubacar Cissé, remplacé par Ibrahim Hassan Mayaki, qui a pu conclure une négociation heureuse avec le FMI (déblocage de la seconde tranche du programme triennal de la facilité d'ajustement structurel renforcé).

Le Niger a pu compter sur des dons, au titre notamment de l'aide alimentaire d'urgence, provenant du Japon, de la France, de l'Union européenne et de la Chine.

Aujourd'hui, Le commandant Wanké, jadis proscrit, et tombeur du général Mainassara par assassinat de ce dernier le 9 avril 1999, a remis le pouvoir aux civils dans des délais assez brefs. En effet, les élections présidentielles et législatives ont eu lieu le 24 novembre 1999. Le nouveau Président, M. Ahmadou Tandjang, doit faire face au problème clé des nigériens : l'économie.

Le Niger est donc un pays pauvre, enclavé et politiquement instable. Sa survie dépend du Nigeria au sud, et du Tchad à l'est.

²⁹ Aymeric CHAUPRADE et François Thual : Dictionnaire de géopolitique.

(18). LE TCHAD.

(180). Historique et géopolitique régionale :

‘Le Tchad a été, durant la période de la colonisation française, le cœur du dispositif géostratégique français en Afrique. Pays hétérogène composé d’un Nord musulman constitué de territoires sahariens et sahéliens, et d’un sud animiste et chrétien, le Tchad a connu, depuis son indépendance en 1960, trente années de guerres civiles au cours desquelles les deux zones se sont affrontées dans le cadre de luttes complexes.

Le sud, plus peuplé que le nord, avait été la courroie de transmission du colonisateur et était resté, après l’indépendance en 1960, très pro – français. Cette situation conflictuelle s’est compliquée par l’intervention de plusieurs pays de la zone, à commencer par la Libye qui revendiquait la bande d’Aouzou. Ce territoire avait été cédé par Laval à l’Italie en 1935, mais le Parlement français n’ayant jamais ratifié cet accord, il ne fut jamais appliqué. La Libye, Etat successeur de l’Afrique italienne, se servit de la question d’Aouzou, région riche en réserves minières, d’uranium notamment, pour interférer dans la guerre tchadienne.

Les Etats - Unis, soucieux d’enrayer l’influence libyenne dans le Sahel, soutinrent moralement l’action diplomatique et militaire de la France – opération Manta en 1983.

Aujourd’hui le Tchad recèle d’importants gisements de pétrole destinés à être exportés via le Cameroun.

La fonction géopolitique du Tchad est d’autant plus renforcée que Paris a redéployé son dispositif centrafricain au bénéfice du territoire tchadien. La France n’est cependant pas le seul pays occidental à s’intéresser au Tchad. Pour Washington, par exemple, le Tchad constitue un verrou et un rempart contre le Soudan islamiste.

Aujourd’hui, si la pression libyenne a diminué, Tripoli ayant officiellement abandonné ses revendications sur la bande d’Aouzou, la situation n’est pas pour autant stabilisée, l’antagonisme nord – sud se maintenant et donnant lieu à l’éclosion de micro – guérillas sporadiques.

Pays de confins arabo – sahéliens et en même temps pays africain, le Tchad, bien qu’enclavé, est appelé, du fait de sa situation de carrefour, à concentrer longtemps encore les intérêts géopolitiques des pays occidentaux.’³⁰

(181). L’Economie.

‘La campagne record de coton en 1996/1997 (+30% avec 204 600 tonnes) et les progrès économiques du pays soulignés par le FMI (déficit budgétaire en réduction et déficit extérieur des comptes courant ramenés à 19.4% du PIB) sont restés ternis par la forte inflation (11.3%) et l’important déficit céréalier. L’inexistence des stocks de sécurité a obligé le Tchad à demander l’aide des bailleurs de fonds pour faire face à la pénurie alimentaire. Les revenus pétroliers se sont faits attendre, du fait du retard pris dans le démarrage des travaux de l’oléoduc Tchad -Cameroun. Le FMI a lancé la troisième tranche de la facilité d’ajustement structurel renforcé, avec un prêt de 22 millions de dollars.

Les interventions de la caisse française de développement seront multiples et dans les secteurs les plus divers. Le 15 avril 1998, la CFD octroie au Tchad une

³⁰ D’après Le Dictionnaire de Géopolitique de : Aymeric CHAUPRADE et François Thual.

subvention de 400 millions de francs français pour financer dans la région de Karem, un programme d'hydraulique pastorale qu'elle avait approuvé en décembre 1997. Six autres conventions d'un montant de 30 millions ont été conclues le 2 février 1998 pour développer des secteurs importants comme l'agriculture, l'environnement et la santé.³¹

Le projet d'exploitation pétrolière et de la construction d'un oléoduc qui devrait relier le Tchad et le Cameroun fait couler depuis plusieurs mois beaucoup d'encre et de salive. Le Président Idris Deby s'est même rendu à Washington pour défendre un projet qui est critiqué pour les dégâts qu'il pourrait causer à l'environnement. Il serait aussi à bout de patience avec le fondateur du Forelli, une Ong écoutée dans les milieux internationaux attachés à la défense des droits de l'homme et de l'environnement. Les retombées de la récente visite du Président tchadien à Washington ne sont pas pour plaire à Deby lui-même. Les dirigeants de la Banque Mondiale auraient demandé à l'homme fort de N'Djaména de surseoir à son projet de raffinerie de pétrole. Sur un autre front, le parlement allemand s'apprête à voter une loi contre le même projet à l'état actuel, à la suite de nombreuses Ong qui ont pris fait et cause pour les populations vivant sur les sites d'or noir tchadien dont l'avenir et l'équilibre écologiques sont menacés par un pipeline à venir.

Selon la Banque mondiale qui fera connaître sa décision à l'automne, l'économie tchadienne pourrait être transformée par ce projet, qui déchaîne des passions.

De quoi s'agit-il ?

Le projet porte sur la mise en valeur (pour un coût de 1,5 milliards de dollars US) des gisements pétroliers de Doba, dans le Sud du Tchad, et la construction (pour 2 milliards de dollars US) d'un oléoduc de 1050 Km débouchant sur des installations de chargement situées sur la côte atlantique du Cameroun. Ses principaux promoteurs sont Exxon (l'exploitant qui doit fournir 40% des capitaux privés), Shell (40%) et Elf (20%). L'opération pourrait procurer des recettes de l'ordre de 2 milliards de dollars US pour le Tchad (à raison de 80 millions de dollars US par an) et 500 millions de dollars pour le Cameroun au cours des 25 années de production. La banque mondiale qui vient de boucler des études sur l'impact de ce projet sur l'environnement, fournira 90 millions de dollars US. Elf et Shell, tout récemment, ont retiré leurs engagements à ce projet.³²

Face à la défaillance des deux compagnies, N'Djaména reprend l'offensive dès le début du mois de décembre 1999 en se désintéressant de Shell et d'Elf pour rechercher de nouveaux partenaires. Le 31 mars 2000, les firmes pétrolières malaisienne Petronas et américaine Chevron ont officiellement rejoint Esso Exploration and Production Chad (filiale du groupe Exxon) dans le consortium chargé d'exploiter l'important gisement situé dans le sud du pays. Selon les termes de l'accord, Esso Exploration & Production demeure opérateur et actionnaire majoritaire avec 40% des 3,5 milliards de dollars US que doivent investir les trois partenaires privés, contre 35% à Petronas Carigali Chad et 25% à Chevron Petroleum Chad. Enfin, la Banque mondiale, partenaire financier à hauteur de 3% et caution morale du projet, tarde à donner son feu vert. Dans un pays où le revenu par habitant est inférieur à 250 dollars, la manne pétrolière devrait se traduire par une croissance de 50% du PIB la première année d'exploitation.

La fonction géopolitique du Tchad révèle donc une importance du dispositif du déploiement des forces françaises d'outre - mer en Afrique. Base française forte d'environ 980 militaires français, le Tchad permet un prépositionnement stratégique de prévention.

³¹ Centre de documentation du C.I.D.

³² Journal, Africa no. 326/327 juillet/ août/ septembre 1999.

En attendant la décision finale de la Banque Mondiale sur l'exploitation pétrolière des gisements tchadiens, ce pays, même à l'état pauvre, constitue un rempart au profit des américains et contre le Soudan.

(19). LA GUINEE EQUATORIALE.

(190). Historique et géopolitique régionale :

‘Ce micro Etat enclavé entre le Gabon et le Cameroun, est une ancienne colonie espagnole. Il a été formé à partir du territoire de Rio Muni, de l'île d'Annobon et de l'île de Fernando – située à plus de deux cents kilomètres de la cote.’³³ Indépendante depuis 1968, la Guinée Equatoriale a connu pendant 11 ans les inconvénients de la dictature de Francisco Macias, à laquelle a mis fin le 03 août 1979 le *coup de liberté* de l'actuel président Obiang Nguema Mbasogo. S'ouvrant à sa culture occidentale, entré dans la zone franc le 1^{er} janvier 1985, ce pays se relève peu à peu des ruines laissées par la dictature. Placé parmi les pays les moins avancés, son horizon va s'ouvrir brusquement par la découverte du pétrole qui, compte tenu de la dimension très réduite du pays, peut autoriser un décollage économique et social. Mais l'appartenance de la Guinée Equatoriale à la Francophonie n'a pas affaibli le rôle important des missions espagnoles qui contribuent à lutter contre la pauvreté du pays.

L'île de Fernando-Po de la Guinée Equatoriale, comme toute île relais, fait l'objet de convoitise par les Etats continentaux ou insulaires importants, notamment, le Nigeria, les Etats Unis, le Cameroun et la France. La source de cette conflictualité réside dans sa haute valeur stratégique, économique et militaire.

Alors que la Guinée équatoriale connaissait un boom pétrolier sans précédent, le climat politique était toujours tendu à l'approche des élections. Malgré le protocole d'accord signé entre le gouvernement et l'opposition sur le recensement électoral, des opposants ont été arrêtés, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, interdisant une véritable démocratisation de la vie politique.

(191). L'Economie.

Notons que la Société Elf aquitaine a obtenu un permis de recherche pétrolière au sud-ouest de l'île de Bioko. Un différend frontalier existe avec le Cameroun dans le golfe de Guinée.

(20). LE BENIN.

(200). Historique et géopolitique régionale :

L'ancien Dahomey, coincé entre le Nigeria et le Togo allemand, avait pour fonction géopolitique d'assurer le désenclavement maritime du Niger. Sa construction territoriale artificielle, qui oppose un sud peuplé et relativement dynamique à un Nord sous – développé, s'est traduite par une grande instabilité politique.

L'accession au pouvoir de Mathieu Kérékou en 1972 installa la prééminence politique du Nord sur les côtes et un pouvoir autoritaire « marxiste » jusqu'en 1991; le Dahomey perdit son nom sudiste au profit d'un nom nordiste, le Bénin, en 1975.

Après une longue expérience marxiste, le Bénin, qui avait été, à l'époque de la colonisation française, une pépinière de fonctionnaires et de cadres pour toute l'Afrique

³³ Aymeric CHAUPRADE et François Thual : Dictionnaire de géopolitique. P. 178.

française, est entré depuis 1991 dans une période de transition démocratique. Son absence de richesse et le maintien des tensions internes en font un pays fragile, néanmoins engagé sur la voie des réformes économiques. Un an après le sommet de la Francophonie de 1995 à Cotonou, Kérékou est revenu au pouvoir, cette fois – ci dans un cadre pluraliste.³⁴ En démissionnant le 8 mai 1998, le Premier ministre Adrien Houngbédji a fait éclater l’alliance hétéroclite d’une vingtaine de partis rivaux qui avait porté le général Kérékou au pouvoir en mars 1996 et installer une crise politique profonde. Celle – ci est intervenue sur fond de mécontentement social et de grève et de mouvements de protestation des fonctionnaires exigeant le paiement des arriérés d’augmentation de salaires accumulés, le renoncement à une application élargie de la TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée) et de meilleures conditions de travail.

(201). L’Economie.

Confronté à une crise majeure dans les années 80, l’Etat béninois est parvenu progressivement à assainir ses finances publiques et à orienter l’ensemble de ses actions vers la promotion du secteur privé devenu la pierre angulaire du développement. La signature de trois programmes d’ajustement structurel (PAS) au cours de la période 89–95 a ainsi permis de renouer avec la croissance positive et de rétablir les grands équilibres macro – économiques. Le renouvellement du PAS témoigne sur ce point de sa bonne exécution. En dépit de retards notables notamment en ce qui concerne le désengagement des entreprises publiques, le pays a en effet réussi le tour de force de maîtriser l’inflation, d’absorber les conséquences de la dévaluation du franc CFA et de régler les arriérés de paiement de la dette extérieure tout en réorganisant l’ensemble d’un tissu bancaire devenu totalement exsangue à la fin des années 80. Les résultats acquis sont de bonne augure pour les prochaines années puisqu’ils déterminent dans une large mesure le dynamisme de l’investissement privé. Toutefois, si elle est une priorité affichée par les pouvoirs publics depuis l’adoption de l’orthodoxie libérale comme ligne de conduite, l’émergence d’un secteur privé comme source de croissance tient du vrai défi. Le déficit budgétaire, en augmentation de 2.24% par rapport à 1997, allait connaître une nette aggravation du fait du ralentissement de l’activité économique dû à une pénurie d’énergie.

DEUXIEME PARTIE:

PROBLEMATIQUE DES FRONTIERES/RELATIONS LATERALES.

Le partage de l’Afrique est un sujet brûlant. ‘L’actualité a forgé le mythe des Européens, avides et sans scrupules, réunis autour du tapis vert à Berlin (du 15 novembre 1884 à 14 heures au 26 février 1885) pour dépecer le continent noir en zones d’influence et intérêt.³⁵ Le colonisateur, plus avide d’avantages matériels que du progrès humain malgré mille preuves de dévouement, ne préparait, en fait, d’autre avenir que celui de la permanence de ses intérêts et, quand l’évolution du monde le contraignit à quitter la place, il laissa ses chantiers à des mains peu expertes.

De ce partage, il ne reste que les frontières artificielles des colonisateurs, tracées arbitrairement, sous l’empire des préoccupations souvent méconnues des africains.

En conséquence, ‘l’histoire du Nigeria peut être définie comme une histoire avec un problème continu de ses frontières.’³⁶

³⁴ Aymeric CHAUPRADE et François Thual : Dictionnaire de géopolitique. P. 61.

³⁵ BRUNSCHWIG : Le Partage de l’Afrique. P. 101.

³⁶ Colonel J.N. Shagaya, then Nigerian Honorable Minister of Internal Affairs, avec ses voisins.

Le principe d'intangibilité des frontières issues de la décolonisation est de moins en moins accepté par les Etats africains (surtout le Nigeria) dont les populations sont le plus souvent pluriethniques. Et 'dès lors qu'une puissance étrangère, la France en l'occurrence, y entretient des intérêts et des engagements, sans oublier les compagnies pétrolières l'on s'interroge sur les perspectives entre Etats dans la charnière du Golfe de Guinée et notamment en Afrique Centrale.'³⁷

Le Nigeria et ses cinq voisins immédiats (Bénin, Niger, Tchad, Cameroun et Guinée Equatoriale) sont juridiquement parlant des Nations : c'est – à - dire, des sociétés 'matériellement et moralement intégrées, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale ou culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'Etat ou ses lois.'³⁸ Quoique le Nigeria et ses voisins soient des Etats souverains, leurs cadres territoriaux et frontières sont l'héritage d'une incarnation regrettable et vibrante d'un règne de l'impérialisme et du colonialisme européen sans précédent, résultat du « partage de l'Afrique noire » entre 1763 et 1945.

Le management des frontières entre le Nigeria et ses voisins s'est développé en trois phases. La première phase des années avant 1960, était caractérisée par la coopération ; les autorités anglaises et françaises conjuguant leurs efforts pour endiguer les disputes frontalières. La seconde phase, de 1960 à 1970, était caractérisée par une combinaison de l'indifférence, négligence des gouvernements, de la diplomatie locale et d'une cohabitation paisible. La troisième phase, de 1970 à nos jours, est caractérisée par la prise de conscience aux hauts niveaux des gouvernements. Cette prise de conscience est occasionnée par des tensions et échauffourées frontalières et périodiques, se traduisant à la déclaration des zones dites de conflit potentiel. A partir de ce moment, des efforts de coopération économique, des commissions bilatérales et multilatérales, de la réactivation des anciennes commissions et création de nouvelles commissions ont vu le jour afin de minimiser le potentiel de régénération de conflit.

Parmi les causes principales de ces conflits frontaliers ont peut noter :

(a). ----- La disparition avec le temps, et la mutilation des instruments de démarcation ; balises, poteaux, etc.

(b). ----- La gestion de ressources aquifères communes, notamment le lac Tchad, constitue un véritable enjeu géopolitique. Le niveau d'eau de ce lac est en perpétuelle évolution, faisant apparaître et disparaître des îles, sources constantes des revendications. La plus grande partie du bassin de ce lac est dans le territoire camerounais, et la frontière la plus longue est entre le Nigeria et le Tchad. La construction au Cameroun des barrages et ramifications d'irrigation n'est pas vue d'un bon œil par le Nigeria. En outre, le Cameroun est un véritable château d'eau d'où partent les fleuves qui déversent dans le lac Tchad et dans le Cross River au Nigeria. Le Cameroun dispose alors d'une arme stratégique redoutable.

(c). ----- Le contre banditisme, qui non seulement est un problème économique, politique et social, mais aussi source de corruption dans les affaires de douanes.

(d). -----Incursions illégales des populations riveraines. 'L'immigration est une réalité géopolitique que l'on peut définir comme un phénomène de territorialisation extra-ethnique sur un territoire initialement homogène du point de vue ethnique.'³⁹ Au Cameroun, la diaspora nigériane compte environ 2 000000 d'individus, notamment des Ibos. Et ces derniers sont difficilement identifiables, faute de pièces d'état civil.

(e). -----Difficulté de séparation des ethnies de part et d'autre des frontières. 'La définition même de ces frontières est en interaction avec les réalités géographiques et les

³⁷ Ango Ela Paul, dans Défense Nationale du 05/1997.

³⁸ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 109/110.

³⁹ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 110.

réalités identitaires, ethnies, langues, religions. Partout où l'ethnie déborde une frontière, des conflits existent. Partout où une langue traverse la frontière, un désir de repousser la frontière existe.⁴⁰ L'Etat nigérian de Borno est limité avec l'ethnie camerounaise des bornois ; les yorubas sont au Nigeria et au Bénin ; les arabes au Nigeria, Cameroun, Tchad et Niger.

(f). -----Les dynamiques islamiques transnationales. L'islamisme dispose d'un fort réseau institutionnel qui se ramifie dans la zone autour du lac Tchad ; zone déjà conflictuelle. Et cet islamisme trouve sa main d'œuvre essentiellement au Soudan avec les intégristes. 'Lorsqu'il y a à la fois conflit et religion, alors la religion est un facteur aggravant de tension. La religion peut participer à la construction étatique en affirmant une identité et une différence dans des frontières, mais la religion peut aussi activer les sécessionnistes qui affaiblissent le pouvoir central des Etats.'⁴¹ Ce phénomène, implanté naturellement dans la zone du lac Tchad à cause de la religion et fortement alimenté par la mafia nigériane de Kaduna, trouve ses racines au sein du mouvement de fondamentalisme islamique libyen. Conséquemment, tous les conflits religieux, malheureusement sanglants, que connaît très fréquemment le Nigeria se répandent spontanément autour de cette zone du lac, apportant tous les méfaits subséquents de la migration soudaine et forcée.

(g). -----Au plan stratégique :

Le Nigeria entend contrôler seul le chenal de Calabar et l'estuaire du Cross River ; un fleuve international contigu dont la majeure partie, contenant des puits de pétrole, se situe du côté camerounais. Et pour ce faire, il s'est dit 'obligé d'assurer le contrôle effectif de la presque île de Bakassi soit par l'achat de celle-ci du Cameroun, soit par un agrément bilatéral, soit par son occupation unilatérale avec des forces militaires.'⁴² Optant pour la troisième solution, le Nigeria a débarqué ses troupes en janvier 1994 sur la péninsule de Bakassi et occupe ainsi illégalement, jusqu'à nos jours, une partie du territoire camerounais.

Faisant l'analyse géopolitique de notre temps, qui ne peut se limiter à des considérations géographiques mais intègre le nouveau rapport de l'espace au temps, le Nigeria se dit 'ne pas accepter une situation tactique permettant la destruction de sa capitale économique et politique, ainsi que ses installations pétrolières par des forces aériennes ennemies à distance d'une heure à partir des bases de la Guinée Equatoriale. Dès la signalisation de la présence des forces de l'Afrique du sud dans cette île, notamment à Bioko, il sera obligé de défendre ses intérêts.'⁴³

Face à cette menace nigériane, la France a signé des accords de coopération militaire avec le gouvernement de la Guinée Equatoriale.

(h).-- -----La régionalisation des liens économiques.

Le phénomène de régionalisation désigne la tendance à voir des Etats appartenant à une même région géographique se rapprocher, d'un point de vue économique, et ou, politique. Le principe économique qui motive les rapprochements régionaux est celui des économies d'échelle réalisées par les économies nationales qui élargissent leurs marchés à leur voisinage. 'C'est le principe simple de « l'union fait la force », pour produire moins cher, et disposer d'une capitalisation plus forte.'⁴⁴ Au flanc ouest du Nigeria, avec la C.E.D.E.A.O. (Communauté Economique Des Etats de

⁴⁰ Ibid P. 108.

⁴¹ Ibid P. 197.

⁴² Basse E. Ate. Nigerian Institute of International affairs. P. 149.

⁴³ L.S. Aminu. Nigerian Institute of International affairs 1992. P. 206.

⁴⁴ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 265.

l'Afrique de l'Ouest) le degré d'intégration est celui 'du « marché commun » : C'est à dire, zone de libre – échange dans laquelle les partenaires ont adopté une réglementation commerciale commune.'⁴⁵ Cette régionalisation ne va pas bon train.

En effet, la fonction géopolitique des regroupements régionaux est complexe. Pour les pays qui en sont les initiateurs, il est souvent possible de discerner une logique de suprématie. Pour ceux qui y adhèrent, il y a souvent la peur de la marginalisation qui impose le suivisme, mêlée à des intérêts réels à partager. Effectivement la création de l'ECOWAS (Economic Community Of West African States) sous l'impulsion nigériane lui procurait un grand marché pour ses produits de consommation au détriment de la France. 'Celle – ci a donc réagi en créant l'U.E.M.O.A. (Union Economique Monétaire Ouest Africain regroupant les pays francophones) avec des politiques économiques contraires à celles de l'ECOWAS pour pouvoir maintenir son emprise sur le marché des produits de consommation française destinés à ses anciennes colonies. D'ailleurs un rapport récent et passionnant de Janine CAYET sur l'Afrique de l'Ouest salue justement le parcours des pays de l'UEMOA et invite la France à soutenir le succès de cette intégration monétaire. En outre, la France a accéléré son offensive sur la conquête des marchés intérieurs nigériens, notamment dans les secteurs de l'automobile, finances et banques, pétroles, grands travaux et marketing.'⁴⁶ En matière économique, les efforts de régionalisation ne sont pas nécessairement payants. Les complémentarités entre économies ne sont pas toujours suffisantes pour justifier les rapprochements régionaux. 'Ainsi les échecs de nombreux regroupements régionaux en Afrique s'expliquent – ils autant par les conflits inter – africains que par l'absence structurelle de complémentarités économiques.'⁴⁷ Telle est la définition pratique du type de régionalisation géoéconomique que vit le Golfe de Guinée, dans une atmosphère des conflits (Libéria, Sierra Léone, Casamance, etc.), sous l'influence de ce géant, le Nigeria, et contre balancé par la France.

Au flanc est du Nigeria, l'U.D.E.A.C. (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale), en mutation actuellement vers la C.E.A.C. (Communauté Economique de l'Afrique Centrale), avec une très grande prépondérance francophone, est également difficilement pénétrable pour les marchés nigériens.

(i). ----- Le refus par le Nigeria d'accepter le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Les différends entre le Cameroun et le Nigeria sur la péninsule de Bakassi, et entre le Niger et le Nigeria sur la navigation du fleuve Niger méritent d'être soulignés.

I. CONFLIT FRONTALIER LACUSTRE, TERRESTRE, ET MARITIME ENTRE LE NIGERIA ET LE CAMEROUN :

Etude du Ministère de la Défense de la République du Cameroun. Yaoundé, avril 1999.

'Longue de près de 1800 kilomètres, la frontière entre le Cameroun et le Nigeria résulte des vicissitudes de l'histoire coloniale mouvementée de la région qui oppose l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France.

Cette frontière a été minutieusement définie, délimitée et démarquée par les accords entre ces trois puissances coloniales.

⁴⁵

Ibid

P. 267.

⁴⁶ L.S. Aminu, The Nigeria Institute of International Affairs. 1992. p. 206.

⁴⁷ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 268.

Dès le lendemain de leurs indépendances, le Nigeria et le Cameroun ont accepté leurs frontières tracées par les puissances coloniales et mis en place un tissu d'accords post-coloniaux pour finaliser la démarcation de la frontière lacustre et poursuivre la délimitation de la frontière maritime qui n'était encore que partielle.

Après trente trois années de coopération fraternelle au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine qui a consacré le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, force est de constater, contre toute attente, que le Nigeria a engagé depuis le 21 Décembre 1993 une agression militaire caractérisée sur le Cameroun sous fond de dénonciation de leurs frontières communes internationalement reconnues. Cette agression s'est manifestée par l'occupation militaire de la péninsule camerounaise de Bakassi, l'annexion de plusieurs îles camerounaises du Lac Tchad et de certaines parties du territoire camerounais le long de leur frontière terrestre.

La communauté internationale pense généralement que le conflit frontalier nigéro-camerounais se limite uniquement à l'appartenance juridique de la péninsule de Bakassi ; il en est tout autrement dans la mesure où le litige porte sur l'ensemble de la frontière du lac Tchad à la mer (cf. carte No. 10 en annexe).

Cette extension, par le Nigeria, du litige sur le long de la frontière, constitue la raison pour laquelle, après avoir déposé, le 29 mai 1994, au Greffe de la Cour Internationale de Justice une requête introductive d'instance contre la République Fédérale du Nigeria sur la question de souveraineté de la presqu'île de Bakassi, le Cameroun introduisit le 06 juin 1994 une requête additionnelle étendant la portée de sa première requête à l'ensemble de la frontière.

11). La frontière lacustre :

Il s'agit ici de la section de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria dans le Lac Tchad. Longue de 61,7 Km, cette frontière lacustre a été délimitée en même temps que l'ensemble des frontières internationales dans le lac, sur la base des traités et accords signés entre les anciennes puissances coloniales. Elle a été ensuite démarquée concrètement sur le terrain par l'Institut Géographique National – France International (IGN – FI) à partir des travaux d'experts représentant les quatre états riverains membres fondateurs de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et sous le contrôle de ces experts.

Comme documents de travail, les traités et accords entre les anciennes puissances coloniales ont été retenus d'accords parties pour les travaux. Ces documents juridiques de base sont :

----- L'accord entre la Grande – Bretagne et la France concernant les possessions britanniques et françaises à l'est du Niger, signés à Londres le 29 mai 1906.

----- La convention pour préciser les frontières entre le Cameroun et le Congo français, signée à Berlin le 18 avril 1906.

----- L'accord entre le Royaume – Uni et la France sur la délimitation des frontières entre les possessions britanniques et françaises à l'est du Niger, signé à Londres le 19 février 1910.

----- L'échange des notes entre les gouvernements de Sa Majesté du Royaume – Uni et de la France concernant la frontière entre le Cameroun français et britannique fait à Londres le 09 janvier 1931.

S'appuyant sur ces documents juridiques de base, les travaux de délimitation et de démarcation des frontières dans le lac Tchad ont pris fin en juillet 1992, et tous les experts des quatre Etats membres de la CBLT ont signé le procès-verbal de bornage des

frontières 'au nom de leur pays'. Ce procès-verbal est confirmé et adopté par les Chefs d'Etats, au VIII^e Sommet de la CBLT tenu à Abuja, du 21 au 23 mars 1994.

Curieusement, jusqu'à cette date, les forces et populations nigérianes occupent treize villages camerounais dans le lac Tchad. Il s'agit de : Farancia, Ndiguili I et II, Katikime I, Darak I et II, Balgaram, Kafouram, Kassaoua Maria, Naga, Gore Saguir, Gore Kendi, Tchaika (cf. carte No. 1 en annexe). Dans ces villages, les drapeaux camerounais ont été brûlés et les populations ont été contraintes par diverses traitements (enlèvements, arraisonnements, confiscations ou emprisonnements...etc), de se déplacer et de se réfugier dans les villages voisins et notamment dans la localité camerounaise d'Hilé Halifa.

Telle est donc la situation qui prévaut au Lac Tchad et qui y apparaît comme une remise en cause par le Nigeria des frontières lacustres pourtant internationalement reconnues. Les mêmes types de comportements du Nigeria sont également observés le long de la frontière terrestre dont la présentation va suivre.

12). La frontière terrestre, du Lac Tchad à la mer :

Pour bien comprendre la délimitation de la frontière du Lac Tchad à la mer entre le Cameroun et le Nigeria, il convient de situer au préalable celle-ci dans le contexte de son évolution à travers des instruments juridiques conventionnels. Dans cette évolution, on distingue les phases qui vont de 1885 à 1961.

----- Les accords entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne des 29 avril au 16 juin 1885. Aux termes de ces accords, la séparation des sphères d'influence est délimitée par la rive droite du Rio del Rey qui se jette dans la mer entre les longitudes 8°42 et 8°46 Est rapportées au méridien de Greenwich.

----- La convention du 27 juillet au 02 août 1886 à Londres entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Par celle-ci les deux puissances ont étendu leurs sphères d'influence respectives dans le Golfe de Guinée, par une ligne de démarcation allant du Rio del Rey jusqu'à Yola.

A la suite d'une expédition commandée par le Gouvernement allemand, et effectuée dans la zone en 1887 par le Vice-Consul JOHNSON, le rapport de ce dernier faisait ressortir que le Rio del Rey n'était en fait qu'un petit affluent qui allait mourir dans la mangrove, au nord de la péninsule de Bakassi. Par ailleurs ce rapport établissait que seul l'Akwayafé, qui était encore jusque-là inconnue des Européens était une rivière importante. L'ayant remontée à pied sur une distance de 10 miles marins, Sir Harry JOHNSON n'a pu atteindre sa source.

----- Le Traité anglo-allemand du 1^{er} juillet 1890 à Berlin. Aux termes de cet accord, la frontière entre les sphères anglaise et allemande part du fond de la crique de Rio del Rey où elle rejoint un point de longitude 09°8' Est matérialisé 'Rapids' sur la carte de l'Amirauté britannique comme on peut le relever. Jusqu'à ce point, les deux gouvernements n'ont pas pu se mettre d'accord sur la solution définitive à adopter concernant le Rio del Rey.

----- Les Traités du 14 avril et du 15 novembre 1893 entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Il prolonge la frontière jusqu'au lac Tchad (cf. carte No. 2 en annexe).

----- Le Protocole de la Commission de délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria du 20 avril 1906. Au terme de ce protocole, la frontière est déplacée du Rio del Rey à l'embouchure d'Akwayafé. L'article IV de ce protocole stipule en outre que :

'Si les îles de palétuviers de l'estuaire de la rivière Akwayafé changent de position, et que le chenal de la rivière se déplace, on fera un nouveau partage des îles et une autre carte sera établie'.

----- Le Traité anglo-allemand du 06 octobre 1909 sur la frontière de Yola jusqu'à la mer. Cet accord fut ratifié par la Grande-Bretagne le 13 décembre 1909. L'Allemagne

ne l'avait pas ratifié à cause des négociations non encore concluantes sur la navigation dans le Cross River.

----- Le Traité anglo-allemand du 11 mars 1913. Par cet accord les deux gouvernements anglais et allemand reconnaissent la démarcation de la frontière s'étendant de la Cross River à la mer suivant le protocole HERMAN-WOODROFFE(cf. carte No. 3 en annexe)

THE ANGLO GERMAN AGREEMENT, MARCH 11, 1913.

Article 20.

'Should the lower course of the Akpa Yafe so change its mouth so as to transfer it to the Rio- del- Rey, it is agreed that the area now known as Bakasi Peninsular shall still remain German territory. The same condition applies to any portion of territory now agreed to as being British, which may be cut off in a similar way.'

(Traduction).

Article XX : *' Si le cours inférieur de la rivière Akwa yafé déplace son embouchure vers le Rio del Rey, il est convenu que le lieu connu sous l'appellation Bakassi Peninsular restera allemand. La même condition s'applique à toute partie du territoire reconnue possession britannique, et qui pourrait se trouver ainsi modifié'.*

----- Le Protocole anglo-allemand du 12 avril 1913 signé à OBOKUM (Nigeria) confirme l'acceptation de la frontière définie.

-----La déclaration franco-britannique du 10 juillet 1919 qui consacre la division du Cameroun en deux régions administratives détermine la frontière séparant les territoires du Cameroun placés sous l'autorité des gouvernements français et britannique.

----- L'Echange des notes franco-anglais du 09 janvier 1931. Ces échanges de notes approuve la déclaration THOMPSON-MARCHAND, définissant la frontière entre le Cameroun britannique et le Cameroun français avec plus de précisions sur les descriptions de la frontière sur la partie septentrionale.

----- L'Accord de tutelle du 13 décembre 1946. Cet accord eut pour effet de transformer le territoire du Cameroun sous mandat britannique en territoire sous tutelle. Il n'a pas affecté les frontières entre les territoires sous mandat (cf. carte No. 5 en annexe).

----- La Loi Nigériane No. 126 de 1954. Cette loi portant proclamation des frontières dans son annexe III, pour ce qui est de la région Est proclame : (Traduction).

Est : « A partir de la côte, la frontière suit le chenal navigable de la rivière Akwayafé ; de là elle remonte le thalweg de Akwa Yafé jusqu'au confluent de cette dernière avec les rivières Akpa Korum et Ebe (partageant les îles de palétuviers proches de Iking selon la carte T.S.G.S. 2240 feuilles de carte No. 2 des traités de 1913 ».

----- Les modalités de l'indépendance du Cameroun sous tutelle.

La partie du Cameroun sous tutelle française accède directement à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 avec des frontières héritées des accords passés entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne d'une part, et entre la Grande-Bretagne et la France d'autre part. Il convient ici de signaler que pendant le plébiscite organisé par les Nations unies, le 11 février 1961, à propos de l'accès à l'indépendance du Cameroun sous tutelle britannique, les populations de la péninsule de Bakassi qui étaient internationalement reconnues comme faisant partie du territoire camerounais avaient participé au vote, et opté pour leur rattachement au Cameroun par 3756 voix pour et 2552 voix contre.

----- L'Ordonnance du 27 septembre 1961. C'est l'Ordonnance britannique mettant fin à la tutelle de la Grande-Bretagne sur le Cameroun méridional et constatant son

rattachement à la République du Cameroun avec ses frontières arrêtées par l'accord de 1913.

----- Ier octobre 1961 (cartes Nos. 2,3,4,7, 8 en annexe) .

La frontière entre la République du Cameroun et la nouvelle République du Nigeria fut, à compter du 1^{er} octobre 1961, représentée par une ligne allant du Nord au Sud et comprenant les quatre secteurs suivants :

(a). Du point triple sur le lac Tchad (limite Cameroun – Nigeria – Tchad), cette ligne suit le tracé adopté dans la déclaration THOMPSON-MARCHAND jusqu'au mont Kombon.

(b). De ce point, le tracé suit la limite administrative anglaise entre le Cameroun méridional et le Cameroun septentrional jusqu'à la borne No. 64 sur la rivière Gamana (accord NUGENT-DETZNER).

©. De la borne 64 sur la rivière Gamana vers l'Ouest jusqu'à la borne No. 114 sur la Cross River (traité anglo-allemand du 11 mars 1913 et l'accord NUGENT – DETZNER signé à Obokum le 12 avril 1913.

(d). De la Cross River (borne No. 114) jusqu'à la mer (traité anglo-allemand du 11 mars 1913).

----- La Cartographie Nigériane (cf. cartes No. 6 et 7 en annexe).

Jusqu'en 1992, l'examen des cartes éditées au Nigeria montre une remarquable concordance. Toutes ces cartes se sont réalisées en s'appuyant sur les accords anglo-allemands de 1913. Le consensus entre les cartes éditées au Nigeria et toutes les cartes éditées par des Etats tiers, soit de la région, comme le Tchad, soit en dehors de la région comme la France et les Etats-Unis constitue un élément de preuve irréfutable de la reconnaissance de leur exactitude sur la ligne frontière Cameroun – Nigeria et place Bakassi tout comme d'autres parties du territoire actuellement sous l'occupation nigériane en territoire Camerounais. Par cette illustration, il ressort que les jeunes Nigériens ont été jusqu'en 1992 éduqués sur la réalité que Bakassi est en territoire camerounais.

L'occupation de Tysan par le Nigeria.

Au mépris de tous les accords et de leurs propres cartes initiales, le Nigeria a occupé militairement une partie du territoire camerounais près de Koncha, dans le département de Faro et Déo situé dans la province de l'Adamaoua, au centre du pays. Il s'agit de la localité de Tysan. Le village de Tysan sur la rive gauche de la rivière de même nom est bien situé en territoire camerounais en vertu des paragraphes 40, 41 et 42 de la déclaration Thompson – Marchand. Les autorités traditionnelles locales, notamment les sultans de Tongo au Nigeria, et son cousin le sultan de Koncha au Cameroun le reconnaissent formellement. Le sultan de Tongo avait obtenu de son cousin le sultan de Koncha l'autorisation de venir cultiver la terre et paître ses troupeaux.

La saisine des Instances Internationales.

Face à la persistance de l'occupation de la péninsule de Bakassi et constatant l'inefficacité des négociations bilatérales, le Cameroun décida de saisir l'O.U.A., l'O.N.U., ainsi que la Cour Internationale de Justice de la Haye.

La procédure est pendante pour le moment à la Cour Internationale de Justice alors même que le Nigeria sur le terrain s'obstine dans le refus d'application des mesures conservatoires arrêtées par l'ordonnance de la Cour en date du 15 mars 1996 à savoir : faire reculer ses forces aux positions où elles se trouvaient avant le 3 février 1996.

Dans cet opuscule, il a été montré que la frontière lacustre, terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria s'étend sans interruption du 'point triple' Nigeria – Tchad – Cameroun situé dans le lac Tchad, jusqu'au point 'G' à l'entrée des voies d'accès aux rivières Calabar, Cross et Akwayafé. La frontière lacustre entre le

Cameroun et le Nigeria est l'aboutissement des travaux d'une série d'accords qui sont conclu entre 1898 et 1994. La frontière terrestre du lac Tchad à la mer s'appuie sur les instruments juridiques courants de 1885 jusqu'à l'indépendance. La frontière maritime, dont le début du tracé a été matérialisé par les accords anglo - allemands de 1913 et dont le tracé a été poursuivi après la période des indépendances.

Aujourd'hui, le Nigeria conteste la validité de ces traités, et renie toutes ces frontières. Or, en droit international, un traité s'impose sur le droit national et la constitution. Le Cameroun, pour sa part, tout en affirmant sa souveraineté sur son territoire internationalement reconnu, s'en remet à la sagesse de la Communauté Internationale et de la Cour Internationale de Justice.

Nous avons examiné brièvement quelques points saillants sur la nature de la problématique des frontières entre le Nigeria et ses voisins. On a également constaté que, 's'insérant dans des logiques de puissance économique ou politique, le besoin du territoire reste l'objectif premier des ambitions géopolitiques du Nigeria.'⁴⁸ Face à une grande poussée d'expansion démographique nigériane, les voisins ne peuvent rester bras croisés. Pendant la période coloniale, ce conflit s'était réduit au minimum par la recherche de la coopération entre les chefs de districts coloniaux français et anglais. A la fin de la période coloniale, la diplomatie locale était l'instrument de gestion des disputes au niveau des frontières. Soucieux de la présence des ressources vitales et de l'incertitude sur les instruments de démarcation, des commissions de coopération ont été mises en place. Beaucoup reste à faire pour aboutir à une fin sur les différends frontaliers. Seule la Cour Internationale de Justice de la Haye est en mesure en ce moment de trancher, notamment pour ce qui concerne toute la frontière entre le Nigeria et le Cameroun. Le Nigeria doit reconnaître et accepter, une fois pour toute, le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

TROISIEME PARTIE.

LA FRANCOPHONIE / LA POLITIQUE FRANCAISE.

(31) : LA FRANCOPHONIE.

L'Organisation de la Francophonie est véritablement née au sommet de Hanöi , par la volonté des 52 chefs d'Etat et de gouvernement réunis à cette occasion. Et le poste de secrétariat général a été confié à M. Boutros BOUTROS-GHALI, d'une certaine manière garant du projet.

Rien de cela n'aurait été possible sans l'engagement, dès les années 60, de grands pionniers (à l'instar de Hamani Diori, Léopold Sédar Senghor et Modibo Keita) qui, un peu partout dans le monde, ont su croire en la francophonie. Au fil des années, la francophonie s'est étoffée, s'est structurée en fonction des besoins jusqu'à devenir l'organisation politique qu'elle est aujourd'hui. Une organisation moderne et originale qui accueille à la fois des Etats, mais aussi des gouvernements.

'Les raisons d'appartenance à la Francophonie sont diverses. Certains Etats font partie de la Conférence dans le but d'affirmer leur intérêt à l'égard de leurs minorités francophones constitutionnelles – cas du Canada, de la Suisse, du Royaume de Belgique ; d'autres ont le souci de leurs nationaux parlant français, lesquels ne disposent pas systématiquement de statut officiel ou ne représentent pas nécessairement de force

⁴⁸ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 257.

politique réelle – cas du Vietnam, de la Bulgarie, de l’Égypte. La situation du français en Afrique est particulière, puisque c’est la langue de l’administration, de l’enseignement et de la communication internationale.⁴⁹ « La société civile y est également largement représentée, à travers, notamment, l’Agence Universitaire de la Francophonie et l’association internationale des maires francophones. L’organisation compte, enfin, une assemblée parlementaire, symbole de l’idéal démocratique qui anime l’institution. Le stade où la francophonie se limitait, aux yeux du monde, à une communauté linguistique respectable est dépassé. L’Organisation internationale de la Francophonie est une institution politique à part entière. Elle doit aujourd’hui être pensée comme un ensemble géopolitique fort. Car, quelle que soit la valeur de son histoire, son degré de développement, sa puissance économique ou politique, ses membres partagent des valeurs communes : celles de liberté, de solidarité, de démocratie, de respect de l’Etat de droit, de défense des droits de l’homme.

Elle est à même de conduire une action diplomatique originale et efficace au sein de l’espace francophone. Qu’il s’agisse de diplomatie préventive, de rapprochement des points de vue de règlement des différends ou de surveillance électorale, la Francophonie est dotée d’un véritable instrument politique.

Mais il faut, dans le même temps, que l’organisation internationale de la Francophonie fasse entendre sa voix sur la scène internationale. Elle doit, à cet effet, tisser des liens étroits avec les autres grandes institutions internationales. Avec l’organisation mondiale tout d’abord car, depuis la fin de la guerre froide, les organisations régionales ont vocation à jouer un rôle prépondérant au service de la paix internationale, en étroite coopération avec les Nations unies.

Le français est profondément une langue d’avenir, à condition d’inscrire ce combat dans la réalité sociale, économique et culturelle du monde contemporain. Pour que la Francophonie s’affirme dans le monde, elle doit apparaître comme un véritable réseau global où, tous, à tout moment, à tout endroit, ont accès, en français, à tous les registres de la vie, mais aussi à l’emploi. C’est pourquoi, le français ne doit pas être seulement un outil de culture. Il doit également s’affirmer comme une langue internationale de communication (en reconnaissant la diversité des langues et en respectant les cultures des autres) et comme un instrument reconnu d’insertion dans la vie active.⁵⁰

Tous les pays limitrophes du Nigeria sont membres de la Francophonie. Il est donc encerclé par cette puissante boule de fumée, la Francophonie, et doit absolument chercher à sortir de cet étouffement. Dans le cas contraire, il ressemblera à une bombe latente dont l’explosion accouchera d’un cataclysme avec des conséquences très lourdes au plan régional et, par extrapolation, au plan international. Afin de briser cet enclavement, le Nigeria vient d’adopter une stratégie de communication qui cadre bien avec son environnement : admettre, enseigner et pratiquer le français comme langue officielle après l’anglais.

(32) : LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE DE GUINÉE :

(321) : EVOLUTION ET PERSPECTIVES D’AVENIR.

Pour mieux évaluer la politique française dans le Golfe de Guinée, il est important d’abord de comprendre la définition globale du projet politique français au niveau politique, ensuite la définition de la politique de défense et concept qui en

⁴⁹ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l’analyse géopolitique. P. 131/132.

⁵⁰ M Boutros BOUTROS Ghali. Conférence Francophonie, Hanoi.

découlent au niveau stratégique et opératif, avant d'entamer le jeu délicat d'éclairer l'opinion sur l'évolution et l'enjeu de cette politique dans la sous-région en considération. Tout d'abord, voyons la politique étrangère de la France au niveau politique.

(a) : Projet politique français au niveau de la grande stratégie :

'Le projet politique français est SECURITAIRE'. selon le Professeur Hoffmann.

Ainsi, au niveau de la grande stratégie, je me fierai à la définition de Monsieur Aymeric CHAUPRADE, chercheur en sciences politiques à l'Université de Paris V, pour définir la politique étrangère de la France.

'A l'image de sa géopolitique, la politique étrangère française est une politique d'équilibrage ; une politique européenne et une politique mondiale doivent pouvoir être menées de front. La politique européenne est une politique d'intérêts européens ; la politique mondiale de la France est une politique d'exception française (Outre-mer, Francophonie, rôle privilégié en Afrique). Le défi de la politique étrangère française est donc de réussir à rendre compatible une politique d'intérêts communs---Politique Etrangère de la Sécurité Commune, P.E.S.C.

Le devenir géopolitique de la France repose aujourd'hui sur ses relations avec trois puissances ;

- La super puissance maritime, les Etats Unis ;
- L'Allemagne ;
- La Russie.

Conformément donc à sa géopolitique, le rôle de la France, qui cherche à s'appuyer sur l'Organisation des Nations Unies, est d'équilibrer et arbitrer les jeux des trois puissances américaine, allemande et russe.⁵¹ L'exemple frappant de cette politique est le rôle qu'a joué la France dans la crise de Kosovo afin de permettre à la Russie d'obtenir une grande place de choix dans le déploiement des forces internationales.

Cette politique est affirmée dans le livre blanc 1994 sur la défense (encore en application) comme indiquent les citations ci-après du Premier Ministre et du Ministre de la Défense à l'époque :

----(1). Par le Premier Ministre, M. Edouard Balladur : *'Notre politique de défense doit en effet contribuer, avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, à édifier peu à peu une défense commune européenne. L'objectif premier est d'assurer l'indépendance du pays et la défense des intérêts vitaux de la nation. La défense de la France ne se joue plus immédiatement à ses frontières. Elle dépend du maintien de la stabilité internationale, de la prévention des crises, en Europe ou hors d'Europe, qui, dégénérant, mettraient en péril nos intérêts.'*⁵² ---(2). Par le Ministre de la Défense, François Léotard : *'Plus que jamais, la politique de défense est aussi au service de nos responsabilités dans le monde. La présence de la France outre - mer, l'influence que nous exerçons en Afrique, nos intérêts directs et indirects dans de nombreuses régions, nous interdisent de limiter notre stratégie à une dimension purement continentale.'*⁵³

(b) : Politique de défense et concept d'emploi des forces.

⁵¹ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 236/237.

⁵² Livre Blanc 1994. p.4.

⁵³ Livre Blanc 1994. P.6.

De cette vision de défense définie au niveau politique, un concept de défense aux niveaux opératif et stratégique, basé sur la protection des intérêts fondamentaux de la nation, et la prévention à l'aide de la coopération bilatérale et les accords de défense, a été adopté. Pour mieux comprendre cette politique de défense, dans l'espace géopolitique en étude, il serait souhaitable de connaître ces accords de coopération et de défense, leur raison d'être et leur évolution. Et afin d'éviter des interprétations embarrassantes, il conviendrait de citer quelques textes y afférents dans leur intégralité.

(b1) : La coopération bilatérale et les accords de défense ; raisons d'être ; évolutions.

(b11) : Les raisons d'être des accords :

D'après des propos recueillis par La Croix, Paris le 22 juin 1996, Monsieur Pierre Messmer, (ancien Ministre des armées 1960/1969 et ancien Premier Ministre 1972/1974), explique :

‘A l'origine, en 1960, pour la plupart, ces accords de coopération militaire avaient été signés au même titre que les accords monétaires, culturels et techniques dans un seul but : il fallait – c'est ce que voulait le général de Gaulle – que le passage à l'indépendance se fasse le mieux possible. Or, en 1960, les pays d'Afrique n'avaient pas d'armée et tout Etat indépendant se doit d'en avoir une. La France avait alors pris l'engagement, par des accords de défense, de venir à l'aide des pays tels le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, ou encore le Gabon, en cas d'agression extérieure. Beaucoup de ces accords n'ont jamais joué, beaucoup se sont endormis....

Je suis très réservé sur les interventions françaises. J'en ai vu dès le début les difficultés et les ambiguïtés. Tout a été dévié et ce, dès les années 1960.....

Avons-nous vraiment raison de jouer le dernier gendarme blanc en Afrique noire ? Je dis quant à moi : il faut éviter le plus possible d'intervenir.....

La France est le seul pays au monde à avoir ce genre d'accords de défense avec des pays d'Afrique noire. C'est encore mettre l'Afrique « sous tutelle », ne pas la rendre totalement indépendante, la coloniser. Je parle pour nos interventions, bien sûr, mais aussi pour les mises « sous tutelle » de l'ONU. Voyez ce qui s'est passé au Rwanda : j'estime que l'intervention française dans ce pays a été plus nuisible qu'utile.....

Quoi qu'en pensent certains, personne ne peut plus coloniser l'Afrique. Alors pour moi ces accords de défense sont caducs. Ils sont dépassés.

Soit, il faut les dénoncer purement et simplement. Ce qui ferait grincer des dents et inquiéterait, on s'en doute, les Etats africains ! Soit, on se contente de les appliquer *stricto sensu* : Ils ne doivent servir qu'en cas d'agression extérieure ». Ainsi ils ne seraient jamais appliqués... et il n'y aurait plus d'intervention.....⁵⁴

(A). Cas du Cameroun :

Accord de Défense avec la France :

Publié par décret No.75-1154 du 8 décembre 1975, le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République unie du Cameroun ont résolu de conclure un accord de coopération militaire. Ce texte abroge celui du 13 novembre 1960.

⁵⁴ André Dumoulin : Problèmes politiques sociaux. P. 31/32.

Seuls les articles qui portent une influence sur la stratégie militaire régionale du Nigeria sont mentionnés sous cette rubrique. Citons :

‘Art. 1^{er}. A la demande du gouvernement de la République unie du Cameroun, le Gouvernement de la République française s’engage à apporter, dans la mesure de ses moyens, une assistance en personnels militaires aux forces armées camerounaises.

Art. 2. Le gouvernement de la République française peut fournir à titre gratuit ou à titre onéreux à la République unie du Cameroun, pour les besoins de ses forces armées, du matériel et de l’équipement militaire.

Les forces armées camerounaises peuvent faire appel pour le soutien logistique au concours des forces armées françaises dans des conditions fixées par une convention particulière.

Art. 4. Les personnels militaires français servent sous l’uniforme camerounais ou à la tenue civile suivant les instructions de l’autorité militaire camerounaise.

Ils ne peuvent prendre part à l’exécution d’opération de guerre et de maintien ou de rétablissement de l’ordre ou de la légalité.’⁵⁵

Tandis que cet accord fait peur au Nigeria, il y a lieu de noter les désaccords français (facilement exploitables par le Nigeria) sur ces accords, notamment au sujet de l’engagement des forces françaises dans la résolution des crises en Afrique.

En effet, ‘La France n’a qu’une trouille : c’est qu’en cas de conflit avec le Nigeria le Cameroun fasse appel à elle dans le cadre d’un accord de défense----. Paris fait donc de la prévention par l’équilibre des missiles en équipant à la fois les patrouilleurs camerounais tout en livrant d’autres types de missiles au Nigeria.’⁵⁶ Dans le même ordre d’idée, il y a plusieurs mois déjà, à l’occasion d’un voyage au Cameroun, le ministre de la Coopération avait déclaré qu’en cas d’attaque du Nigeria à Bakassi (Cameroun), la France n’interviendrait pas mais, en vertu de sa nouvelle doctrine, chercherait une solution dans un cadre régional. *‘C’est en contradiction totale avec l’accord de défense signé avec le Cameroun, qui doit être respecté si nous voulons garder une crédibilité en Afrique, a fait savoir le Général Kelche dans une note adressée à son ministère de tutelle et à Matignon.’*⁵⁷

(B). Cas du Niger :

Accord de défense avec la France :

‘Publié par décret No. 62-136 du 22 janvier 1962 (les dispositions relatives à la République du Niger sont abrogées et remplacées par celles du 27 février 1977) concernant Le Conseil Régional de Défense.’⁵⁸

Ce texte lie la France à la participation et la construction du système de défense du Niger.

(C). Cas du Tchad :

Accord de coopération avec la France :

‘La France n’exclut pas l’éventualité de conclure un accord de défense avec le Tchad, un pays avec lequel elle est liée à ce jour par un simple accord de coopération

⁵⁵ Centre de documentation du C.I.D.

⁵⁶ La Lettre du Continent, jeudi 12 mars 1999.

⁵⁷ La Lettre du Continent, 24 septembre 1998.

⁵⁸ Centre de documentation du C.I.D.

militaire technique qui remonte au 6 mars 1976. Le ministre de la défense, **Alain Richard**, en a récemment confié les perspectives à des députés de la commission de la défense, tout en précisant que des rencontres récentes avec les autorités tchadiennes lui donnent à croire que celles-ci seraient en situation de le demander à la France.

Avec le Tchad, la France est liée par une convention spéciale, signée le 6 mars 1961 mais restée secrète, sur l'aide que ses armées pourraient apporter en cas de maintien de l'ordre grâce à l'envoi et à l'utilisation de ses hélicoptères. Le 6 mars 1976, elle a signé et fait publier au journal officiel du 30 avril 1978 – un accord de coopération militaire technique, avec deux annexes qui se rapportent au concours des armées françaises au soutien logistique des forces locales. Mais il n'y a pas eu d'accord de défense, par lequel la France, sur le modèle des accords de défense conclus avec la Côte-d'Ivoire, le Gabon, Le Sénégal, Le Cameroun ou Djibouti par exemple, s'engage à protéger l'intégrité territoriale d'un pays soumis à une agression extérieure. L'absence d'accord de défense n'a pas empêché les forces françaises d'être à plusieurs reprises déployées au Tchad, en 1978, en 1983 et en 1984 faces aux forces libyennes.

En 1998, à la suite du retrait de ses forces de Centrafrique, la France a constitué au Tchad un contingent de quelque 980 hommes issus de l'armée de terre et de l'armée de l'air, soit un des plus importants qui existe en Afrique, le troisième par le nombre des effectifs déployés en permanence, loin derrière Djibouti et tout juste après le Sénégal.

Devant les députés de la commission de la défense, M. Richard a évoqué le sort de l'opération « Epervier », du nom du dispositif français mis en place au Tchad à partir de la mi – février 1986. « Epervier » avait pour but à l'époque, selon le ministre de la défense, de combler un vide en matière de sécurité dans un état désorganisé et soumis à la pression militaire de son voisin libyen. Or, a constaté M. Richard, le Président actuel du Tchad, Idriss Deby, a fait le choix de rompre son isolement face à Tripoli. Le Président tchadien, en contrepartie du maintien d' « Epervier » aurait souhaité voir la France mettre à sa disposition quelques appareils pour mener des actions de ratissage dans le sud du pays.

M. Richard en tire la conclusion que le moment est proche où il faudra admettre que les forces françaises au Tchad ont vocation à avoir le statut de forces pré positionnées dans le cadre d'un accord de défense. La difficulté tient cependant au fait que M. Deby s'est fait lui-même l'écho du mécontentement de sa population devant l'attitude du contingent français, jugé trop voyant et pesant. Le Président tchadien a, il y a peu de temps encore, réclamé et obtenu le rapatriement de quelques officiers français et d'agents de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), au motif que ses personnels utilisent notamment le Nord du Tchad pour espionner la Libye.

Aujourd'hui, a fait savoir M. Richard aux députés, « il ne sera pas raisonnable que la France se place en situation de demandeur, mais il semble ressortir des entretiens entre Français et Tchadiens que ceux-ci pourraient demander eux-mêmes la négociation d'un accord de défense.⁵⁹

(D). Cas de la Guinée Equatoriale :

Accord de coopération militaire avec la France :

Publié par décret no. 88-359 du 11 avril 1988, un accord de coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la

⁵⁹ Journal Le Monde, du 3 décembre 1998 ; journal l'Autre Afrique du 29 septembre 1998.

République de Guinée Equatoriale, permet à la France, dans la mesure de ses moyens, de mettre à la disposition du gouvernement de la République de Guinée Equatoriale les personnels militaires français dont le concours est demandé par le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale pour l'organisation et l'instruction de ses forces armées.

-----Les personnels militaires français, en aucun cas, ne peuvent prendre part à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou d'établissement de l'ordre ou de la légalité-----.

Il existe donc, 'un DMAT (détachement militaire et d'assistance technique français) avec une composante Terrestre sur l'île de Bioko et une composante Gendarmerie sur la partie continentale. Le chef du DMAT a donc la double fonction de conseiller du Ministère de la Défense Nationale et représente auprès de Monsieur l'Ambassadeur de France l'Attaché de défense résidant à Yaoundé (Cameroun). La mission du DMAT a trois volets principaux : l'enseignement de la langue française, formation de la Gendarmerie Nationale, et la remise en état du parc automobile.'⁶⁰

(b12) : L'évolution des accords :

'Si la politique de défense se définit de plus en plus en cohérence avec des choix multilatéraux, voire multinationaux, l'existence d'un réseau diplomatique particulièrement dense, d'accords bilatéraux de coopération militaire et d'accords de défense continuera d'être pour la France un instrument d'influence important.

Utiles, selon le cas, à la sécurité des Etats, à la stabilité de certaines régions comme en Afrique, ou la modernisation des appareils de défense, les accords bilatéraux sont appelés à connaître des orientations. La nature des engagements d'Etat à Etat dans les accords de défense n'est pas en cause, mais un accent nouveau sera mis, s'agissant de la coopération, sur l'adaptation des systèmes militaires à l'Etat de droit et, au plan géographique, sur les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Dans certaines zones, le pré positionnement de forces régi par un accord bilatéral permet de manifester clairement notre engagement et notre solidarité et de défendre nos intérêts, par exemple une ligne de communication, tout en contribuant à la prévention et à la résolution des conflits, indispensable au développement économique des pays concernés. En outre, dans nombre de pays d'Afrique, la présence de missions militaires de coopération constitue par nature un moyen de prévention et une forme de pré positionnement. En cas de crises, elles peuvent remplir une mission d'alerte et de protection de nos ressortissants.

Les crises que traverse l'Afrique et les incertitudes considérables qui caractérisent son avenir pourraient inciter à un certain désengagement. Mais il convient de réaffirmer le caractère permanent de notre intérêt pour le continent. La présence d'unités, même si des redéploiements peuvent paraître opportuns sur une longue période, reste nécessaire. Elle permet de surveiller les risques de crise et d'en limiter l'ampleur, le cas échéant, par des interventions rapides et limitées. Par ailleurs, la sensibilisation des armées africaines au respect de l'état de droit, leur déflation souvent nécessaire, la constitution ou la reconstitution de forces de sécurité garantes de l'ordre public sont des priorités. Cette action est essentielle pour permettre l'évolution vers la démocratie et le développement.-----

Enfin, il faut relever que, dans d'autres régions du monde, (outre l'Europe centrale et orientale), les Etats sollicitent de la France la conclusion d'accords de défense

⁶⁰ Frères d'Armes No. 204.

*ou l'obtention de garanties de sécurité. Il est vrai que la stabilité de certaines régions sensibles a un prix, tout comme l'objectif de maintien des armements au plus bas niveau possible. La réponse à de telles demandes dépend à chaque fois de l'analyse de nos inserts stratégiques, des conditions de la sécurité internationale propres à la région et du poids des obligations qui en résultent. Il convient également de tenir compte, s'agissant des zones d'intérêt stratégique, de l'équilibre et de la complémentarité, pour faire face aux besoins opérationnels éventuels, entre le pré positionnement des moyens et la densité de nos capacités de projection de force.'*⁶¹

S'agissant donc de la politique de défense française dans le golfe de Guinée, les fonctions sont celles de la prévention et de la projection.

(c.) L'Evolution et les enjeux de cette politique française de défense dans le golfe de Guinée :

(c1). : L'Evolution de cette politique :

La politique de défense est souvent définie au niveau de la grande stratégie par le Président de la République, Le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Défense et la Commission de la Défense à l'Assemblée Nationale. L'étude des propos tenus par ces autorités au sujet de la région du golfe de Guinée pourrait permettre, sans beaucoup de risques, d'esquisser une vision globale de l'évolution de la politique que mène, et peut-être mènera la France dans cette région.

En novembre 1998, lors du 20ème sommet France – Afrique, le Président de la République française, M. Jacques Chirac a rappelé qu' 'à l'heure où son dispositif militaire africain se redéploie, la France entend rester à coté de ses partenaires. Par ses accords de défense et ses forces prépositionnées, mais aussi en aidant les pays africains à prendre en charge la sécurité du continent'.

Interrogé en 1998 sur l'évolution de la politique africaine de la France, le Ministre de la Défense, Alain Richard, 'a souligné que les méthodes de la coopération franco-africaine n'ont pas fini d'évoluer, et que cette évolution, qui se faisait en plein accord avec le Président de la République, était normale.

Aujourd'hui, 'à l'instar du gouvernement Balladur, en 1994, le gouvernement Jospin s'attaque au tabou de la défense, celui de la présence militaire en Afrique, appelée à se réduire progressivement. Cette évolution est justifiée par des contraintes budgétaires. Quels que soient les détails pratiques du redéploiement français, cette nouvelle politique a été pour une fois clairement fixée par le Ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui en août 1997 au passage à Rabat a dit : ---*En Afrique, on va passer d'une armée française qui était importante et immobile à une force plus réduite, plus souple et plus efficace. Il n'y a donc pas désengagement de la France, mais clarification de son rôle, qui est de soutenir des Etats qu'elle a créés parfois artificiellement, et non de défendre inconditionnellement des régimes contestables ou contestés de l'intérieur.*'⁶² De même, selon M. Alain Richard, (en mars 1998), Ministre de la Défense, 'le resserrement du dispositif militaire français en Afrique, ne constitue pas, pour la France, un retrait de l'Afrique. La France n'entendait plus maintenir, sauf exceptions, des officiers français dans les Etats majors des armées africaines. Et ceux qui pensent que l'Afrique doit demeurer le pré-carré de la France sont partis à la retraite.'⁶³ En effet, il y a lieu de souligner ici que l'Amérique s'intéresse également à l'Afrique.

⁶¹ D'après le Livre Blanc 1994.p.64/65.

⁶² Journal Les Echos, du 02 août 1997.

⁶³ Journal, WALFADJRI du lundi 02 mars 1998.

Les liens entre les Etats - Unis et l'Afrique sont évidemment plus superficiels et récents que ceux qui unissent la France à ce continent.

Ce qui est vrai est qu'il n'y a jamais eu de projet politique américain pour l'Afrique, par manque d'attractivité sans doute, mais aussi du fait des chasses gardées – utiles pendant la guerre froide – tenues par les alliés, la France pour commencer. L'Amérique ne peut se désintéresser d'une zone économique qui comptera bientôt un milliard d'habitants, zone où l'essentiel reste à faire et où le jeu est, par suite, ouvert ; pas davantage ne peut – elle rester étrangère à certaines données stratégiques, fussent – elles résiduelles, comme la proximité du Moyen Orient avec ses risques intégristes, terroristes et pétroliers, l'importance croissante des trafics de drogue, voire les ressources énergétiques en progression en Afrique Centrale et dans le Golfe de Guinée.

Paru également dans le journal, 'Armées d'aujourd'hui', en février 1999, le Ministre de la défense a écrit : 'En Afrique, nous avons la fermeté avec laquelle nous défendons nos engagements de fidélité, d'ouverture, de non-ingérence sans désengagement, et de restructuration du dispositif de coopération. Cela nous a conduit à poursuivre la réorganisation de notre dispositif des forces prépositionnées en Afrique, dont l'utilité a une nouvelle fois été démontrée lorsqu'il a fallu assurer la sécurité de nos concitoyens menacés au mois d'août dernier. 5300 hommes hors Tchad, quinze unités de combat, treize avions d'arme, répartis sur cinq bases. Notre capacité d'action est cependant maintenue'.

La France, par ses accords de défense et ses forces prépositionnées restera en Afrique à côté de ses amis, (au minimum jusqu'en 2015, date présumée de fin de la phase de restructuration actuelle de la Défense) non comme gendarmes mais pour assurer la prévention, la souveraineté et aider les Africains à s'occuper eux-mêmes de la sécurité du continent. Ces améliorations apportées aux outils traditionnels de la coopération militaire permettent à la France d'apporter une réponse adaptée dans 'les trois domaines suivants, jugés prioritaires, véritables enjeux de la coopération :

--- aider les armées et gendarmeries africaines à maîtriser les espaces des Etats dont elles assurent la sécurité, car il n'y a ni vie démocratique ni développement économique sans sécurité.

--- aider à l'insertion des armées et des gendarmeries africaines dans les états de droit et les rendre capables de contribuer à leur stabilité : il s'agit dans ce cas de prévenir les crises et d'éviter d'abord que les forces ne deviennent elles-mêmes des facteurs déstabilisants.

--- aider à l'amélioration de la sécurité est de la cohésion régionale en développant l'aptitude des armées aux opérations internationales, notamment dans le cadre du maintien de la paix en Afrique.⁶⁴ Désireuse de marquer rapidement et fortement les implications complètes de ces objectifs la France a présenté son programme. 'Celui-ci baptisé RECAMP, a été doté de plus de 30 millions de dollars US en 1998. Il est conçu comme un programme de long terme, impliquant une réorientation d'une part significative de la coopération militaire bilatérale traditionnelle vers des actions à forte dimension sous - régionale. RECAMP a d'ores et déjà permis le pré positionnement à Dakar de matériel militaire et hospitalier susceptible d'être utilisé par les Etats de la sous – région pour des formations ou entraînements au maintien de la paix, l'organisation en février 1998 par la France, le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, d'un exercice multinational (GUIDIMAKA) impliquant au total huit pays de la sous région avec participation américaine, britannique et belge. Il permettra dans les prochains mois l'ouverture à Zambakro, en coopération avec la Côte-d'Ivoire, d'un centre de

⁶⁴ Les Cahiers de MARS no. 158 du 3eme trimestre 1998. P. 40.

formation au maintien de la paix à vocation sous-régionale, transcendant les clivages linguistiques. En outre, l'exercice GABON 2000, impliquant 07 pays de l'Afrique Centrale, vient de s'achever au Gabon. Pour prolonger cet effort à l'horizon 2002, une programmation en trois volets a été élaborée :

--- des exercices multinationaux de maintien de la paix seront conduits en Afrique tous les deux ans, dans un cadre sous-régional. Entre chacun de ces grands exercices, des exercices d'état-major, ainsi que des séminaires pour en tirer les expériences, seront prévus ;

--- des stocks de matériel pourraient être prépositionnés dans l'un des pays où la France dispose de bases militaires.

--- un appui sera apporté au fonctionnement du centre ivoirien de formation au maintien de la paix à Zambakro.⁶⁵

(c11) : Les enjeux de cette politique :

Les enjeux de la politique française sont de taille. Il s'agira pour la France d'apporter et maintenir, d'une manière ou d'une autre, une paix et une stabilité durable dans la sous-région. Pour ce faire, la France doit encourager et soutenir la convergence de toutes les forces et énergies au profit de la lutte contre la pauvreté.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de constituer un tribunal de l'histoire, distraction à laquelle se livrent habituellement les bonnes âmes en quête de consolation et les peuples moins développés à la recherche éternelle du bouc émissaire ou de problématique compensation, mais de faire une froide analyse de la réalité pour mieux approcher l'avenir. Les peuples de race blanche n'ont pas eu le monopole de la colonisation, voir de l'esclavage. Les races jaunes, noires ou bistres ont eu, à toutes les époques, leurs impérialismes, leurs exploitations brutales de l'homme et les Africains oublient trop hypocritement qu'ils vendaient eux-mêmes leurs frères aux colons de l'Amérique, de l'Europe et du Proche-Orient.

Comme souligne le professeur Ango Ela Paul :

'Avec l'amorce du processus de démocratisation, au début des années 1990, la donne des menaces a fondamentalement changé dans la région. Ce processus, par sa soudaineté et sa brutalité, a provoqué des convulsions socio-politiques qui ont ébranlé les régimes de parti unique. Le nouvel environnement politique africain se caractérise par la multitude d'acteurs du jeu politique à l'intérieur des Etats. Dans ces conditions, il est indéniable que la collusion des intérêts français et africains en matière de sécurité et de défense ne peut perdurer qu'à condition de tenir compte des menaces de déstabilisation interne.'⁶⁶

Des observateurs avertis (particulièrement en Europe et aux Etats - Unis) ont remarqué que 'de manière tout à fait paradoxale, la mondialisation et la libéralisation des économies ont donné comme résultat un accroissement de la pauvreté et de la richesse. Que la richesse cumulée des 15 plus riches individus de ce monde soit supérieure à la somme cumulée du produit intérieur brut des économies de l'Afrique subsaharienne ne relève-t-elle tout simplement d'une injustice flagrante contre l'humanité ? Bien sûr, il n'est venu à l'esprit d'aucun parmi ces riches individus de décider de son propre chef de remédier à cette forme de globalisation de l'injustice. Au

⁶⁵ Les Cahiers de Mars. No. 158.

⁶⁶ André Dumoulin : Problèmes politiques et sociaux. P. 23/24.

contraire, il s'agit dans certains milieux de trouver les voies les plus subtiles et modernes d'éradiquer non pas la pauvreté, mais le pauvre.⁶⁷

Ceci dit, il convient de souligner avec force que la pauvreté est d'abord un problème politique avant d'être économique et technologique. Si les politiciens ne souhaitent pas le résoudre, alors la plupart des actions entreprises resteront superficielles quant à leur impact réel et leur pérennité en termes de l'amélioration du bien-être de la population. Comme le disait M. Kofi Anan, Secrétaire Général de l'O.N.U. lors d'une conférence du 22 au 24 novembre à l'hôtel ivoire, Abidjan, sur la bonne gouvernance et développement durable en Afrique : 'Les Africains prennent des mesures importantes allant dans le sens d'une bonne gouvernance, laquelle suppose un Etat non seulement efficace et rationnel mais aussi responsable, transparent, flexible et ouvert, dont le fonctionnement est fondé sur le consensus et sur l'Etat de droit.'⁶⁸

Les stratégies d'éradication de la pauvreté, provenant pour la plupart des pays riches, ont échoué car reposant sur des concepts et valeurs niant la civilisation et l'histoire des pays pauvres. Valoriser l'économie de la pauvreté sans s'attaquer aux causes structurelles de cette pauvreté relève d'une hypocrisie mondialisée dangereuse. Il faut s'atteler à rechercher les véritables partenaires à long terme, ceci tant sur le plan régional que mondial en organisant des alliances stratégiques de co-développement aux seins des zones interdépendantes d'échanges, de production et de bien-être de la population. Il faut donc définir et appliquer une véritable politique de décentralisation.

Le développement humain dans les pays pauvres ne dépend pas seulement de l'accès à l'eau, de la sécurité alimentaire ou de l'augmentation des revenus, souligne Sadiko Fukuda-Parr, directrice du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD. Il dépend aussi de la connectivité des personnes. La communauté internationale se doit d'éviter que l'Internet soit une nouvelle source d'inégalités entre les riches et les pauvres. Il faut trouver les moyens pour financer l'accès à cette nouvelle technologie aux pays pauvres.

En matière de défense, il faut rechercher et privilégier les mécanismes de sécurité collective, sous l'égide de l'ONU et en liaison avec l'OUA. La convergence des projets américain ACRI (African Crisis Response Initiative) et européen RECAMP (Renforcement de Capacités Africaines pour le Maintien de la Paix) est non seulement primordiale mais indiscutable.

Au vu de ce qui précède, l'enjeu étant une paix et stabilité durable, il n'est donc pas illogique de retenir, et avec conviction, que la France, tout en réduisant dans son ensemble les effectifs de ses forces militaires, maintiendra son dispositif militaire en Afrique, dans une période intermédiaire, conformément à sa doctrine de la P.E.S.C. (Politique Etrangère et de la Sécurité Commune), étant entendu que l'objectif est bien de laisser les Africains s'occuper de leurs affaires. Cependant, la France entend renoncer aux symboles du colonialisme et ne plus jouer le rôle de gendarme. Mais la mise en place des valeurs et structures de développement au profit des pays pauvres, sont des responsabilités collectives du ressort de la France, du Nigeria et de ses voisins ainsi que d'autres pays amis.

CONCLUSIONS.

Le siphon du cyclone qui orbite autour de la sous région de la charnière du Golfe de Guinée est le Nigeria. La France, omniprésente, tout en faisant face à la

⁶⁷ Journal Africa de septembre 1999.

⁶⁸ Journal Africa de Septembre 1999.

concurrence américaine et autres puissances, tente de dissiper ce vent par une politique sécuritaire d'équilibrage, créant ainsi la paix. La situation de la charnière du Golfe de Guinée est celle d'une géopolitique de rivalité nourrie par le désir nigérian d'expansion et de désenclavement, la conquête de nouveaux espaces pour les Américains, la protection des ressortissants et intérêts vitaux fondamentaux pour les Français, et le désir de souveraineté exprimé par les pays riverains.

Le Nigeria d'aujourd'hui est l'éléphant blessé d'Afrique. Il fait partie des treize pays les plus pauvres du monde mais constitue une puissance démographique particulièrement importante pour la stabilité régionale. Fort de ses richesses pétrolières, ce pays peut entraîner ses voisins dans la débâcle économique, puis les remettre à flot une fois la prospérité revenue. De plus en tant que septième producteur mondial du pétrole et plus grand partenaire économique des Etats-Unis d'Amérique sur le continent, c'est peut-être le seul pays d'Afrique dont la soudaine disparition de la carte aurait des répercussions durables sur les marchés internationaux. Politiquement dévasté, économiquement asphyxié, le Nigeria doit se réconcilier avec la communauté internationale à travers une politique rationnelle de l'offensive diplomatique. Dans la région de la charnière du Golfe de Guinée, on ne peut rien faire avec le Nigeria, mais on ne peut rien faire sans lui.

Le Cameroun est un pays politiquement stable, jouissant d'une bonne unité nationale malgré ses divergences culturelles et linguistiques. Il est naturellement positionné sur un point stratégique à la charnière de l'Afrique. Son unité nationale, chèrement acquise, vaincra toutes les épreuves du temps au grand dam des ennemis de la République. Sous l'impulsion et la clairvoyance de son Président, Son Excellence M. Paul BIYA, le pays se démocratise depuis le 6 novembre 1982, lentement mais sûrement. L'économie camerounaise, étant en bonne santé et en pointe, le Cameroun constitue la pierre angulaire de l'intégration régionale. Le Cameroun est donc un pays clé du dispositif français en Afrique ; mais ses fragilités internes, susceptibles de mettre en danger l'unité du pays, pourraient fragiliser l'influence française dans la région. Ce pays est donc incontournable pour quiconque désireux d'être présent dans la charnière du Golfe de Guinée.

Le Niger est un pays pauvre, enclavé et politiquement instable. Sa survie dépend du Nigeria au sud et du Tchad à l'Est.

Le Tchad, bien qu'enclavé, est appelé, du fait de sa situation de carrefour, à concentrer longtemps encore les intérêts géopolitiques des pays occidentaux. La fonction géopolitique du Tchad révèle une importance du dispositif du déploiement des forces françaises d'outre - mer en Afrique. Base française forte d'environ 980 militaires français, le Tchad permet un pré positionnement stratégique de prévention et de souveraineté. Aujourd'hui le Tchad recèle d'importants gisements de pétrole destinés à être exportés via le Cameroun, en fonction de la décision finale attendue de la banque mondiale. Cette fonction géopolitique du Tchad, comme point d'appui, est d'autant renforcée que Paris a redéployé son dispositif centrafricain au bénéfice du territoire tchadien. Ce point d'appui aérien devrait donc être utilisé pour les opérations éventuelles où la France pourrait être engagée. La France n'est cependant pas le seul pays occidental à s'intéresser au Tchad. Pour Washington, le Tchad constitue un verrou et un rempart contre le Soudan islamiste. Le Tchad, même à l'état pauvre, est d'une importance capitale pour les occidentaux.

La Guinée Equatoriale, notamment l'île de Fernando-Po, comme toute île relais fait l'objet de convoitise par les Etats continentaux ou insulaires importants, notamment, le Nigeria, les Etats Unis, le Cameroun et la France. La source de cette

conflictualité réside dans sa haute valeur stratégique et économique due à la richesse pétrolière.

L'ancien Dahomey, pris en tenaille entre le Nigeria et le Togo allemand, avait pour fonction géopolitique d'assurer le désenclavement maritime du Niger. Sa construction territoriale artificielle, qui oppose un Sud peuplé et relativement dynamique à un Nord sous-développé, s'est traduite par une grande instabilité politique.

S'agissant de la problématique des frontières entre le Nigeria et ses voisins j'ai démontré que, s'insérant dans des logiques de puissance économique ou politique, le besoin du territoire reste l'objectif premier des ambitions géopolitiques du Nigeria. Face à une grande poussée d'expansion démographique, cette logique, bien que compréhensible, est inacceptable par ses voisins, soutenus par la France. Pendant la période coloniale ce conflit des frontières s'était réduit au minimum par la recherche de la coopération entre les chefs de districts coloniaux français et anglais. A la fin de la période coloniale, la diplomatie locale était l'instrument de gestion des disputes au niveau des frontières. Soucieux de la présence des ressources vitales et de l'incertitude sur les instruments de démarcation, des commissions de coopération ont été mises en place par les gouvernements des pays riverains. Beaucoup reste à faire pour aboutir à une fin sur les différends frontaliers. Seule la Cour Internationale de Justice de la Haye est en mesure en ce moment de trancher.

La Francophonie peut et doit s'imposer aux côtés des autres grandes communautés culturelles et linguistiques comme une organisation politique susceptible de concourir efficacement à la démocratie globale, par la défense et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et transcender ainsi l'espace francophone pour devenir universelle. Tous les pays limitrophes du Nigeria sont membres de la Francophonie.

Le Nigeria est donc encerclé par la Francophonie. Afin de briser cet enclavement, le Nigeria vient d'adopter, entre autres méthodes, une stratégie de communication qui cadre bien avec son environnement : admettre, enseigner et pratiquer le français comme langue officielle après l'anglais.

La coopération militaire de la France avec l'Afrique remonte à la décolonisation, lorsque la France aida à la création des forces armées des nouveaux Etats. C'est l'origine d'une tradition d'intervention militaire sur le continent.

Cette tradition est aujourd'hui remise en cause par plusieurs facteurs, dont la montée des conflits entre Etats, la déstabilisation de nombreux régimes et l'apparition de nouvelles exigences de la part des élites africaines. Les précédents des opérations passées incitent également à prendre des distances face à une stratégie d'intervention.

Les axes de la nouvelle politique sont l'élargissement de la coopération aux pays lusophones et anglophones, la réduction des effectifs militaires français en Afrique, au profit du renseignement, de la prévention, de la projection des forces, de la création d'écoles interafricaines de formation des cadres militaires et d'opération interafricaines. Un concept de constitution d'unités militaires interafricaines de maintien de la paix a été proposé par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

La recherche des mécanismes de sécurité collective pourrait conduire à de nouveaux partenariats entre l'Europe et l'Afrique, ainsi qu'à un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OUA.

Cependant, la France maintiendra son dispositif militaire en Afrique conformément à sa politique sécuritaire de la P.E.S.C. (Politique Etrangère et de la Sécurité Commune) traduite au niveau opératif par un concept basé sur la dissuasion, la prévention et la souveraineté, le respect des accords de défense et l'application d'un plan de pré-

positionnement des forces. La France entend renoncer aux symboles du colonialisme et ne plus jouer le rôle de gendarme.

L'enjeu de cette politique française dans cette région du globe est de taille, car il s'agit du maintien d'une paix durable et qui ne peut être obtenue que par l'engagement de tous dans la lutte acharnée contre la pauvreté, la mise en place des valeurs et structures de développement humain au profit des pays pauvres, la bonne gouvernance, et la connectivité des personnes par Internet, conditions préalables de ce combat contre la pauvreté.

La France est garante de la liberté africaine. Si la France n'est pas libre, l'Afrique le sera peut être encore moins. L'appartenance donc de la France à l'OTAN, organisation dont la responsabilité est limitée au sud par le Tropique de Cancer (la région méditerranéenne), ne devra pas compromettre les responsabilités de la France vis à vis de ses amis de l'Afrique. En un mot, la France devra veiller à ce que l'OTAN ne devienne un nouvel empire mondial.

En somme, la sécurité collective, la mondialisation et la libéralisation des économies, doivent impérativement diminuer la pauvreté.

'L'Etat reste la finalité première des groupes identitaires. Il faut prendre garde au fait que ce que l'on appelle mondialisation, ne soit pas en vérité un autre nom pour parler d'une réorganisation, en terme de puissance et de rang dans le monde, de la hiérarchie des Etats. La globalisation ne remet pas en question la centralité de l'Etat en tant que construction politique. L'Etat fait rêver le peuple qui n'en a pas, et protège toujours le peuple qui en a bâti un.'⁷⁰

⁷⁰ Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'analyse géopolitique. P. 279/280.

BIBLIOGRAPHIE :

1. Aymeric CHAUPRADE : Introduction à l'Analyse géopolitique.
2. Hérodote : Afriques Noires, Afriques Blanches. No. 65/66.
3. Hervé COUTAU-BEGARIE : Traité de stratégie.
4. François Thual : Dictionnaire de géopolitique.
5. Ajibola Wa : Foreign policy and public opinion.
6. B.H. LIDDELL HART : STRATEGY.
7. Paul KENNEDY. : Grand Strategies in Peace and War.
8. Brunshwig : Le partage de l'Afrique Noire.
9. ELENGA MBUYINGA : Tribalisme et Problème National en Afrique Noire.
10. Colonel J. N. Shagaya : Government in Nigeria.
11. Bassey E. Ate and L.S. Aminu : Nigeria Institute of International Affairs.
12. Boutros BOUTROS Ghali : La Conférence Hanoi.
13. Paul KENNEDY. The rise and fall of the Great Empires.
14. André Dumoulin : Problèmes politiques sociaux.
15. **REVUES :**
 - Jeune Afrique Economie.
 - Africa.
 - Défense.
 - Livre Blanc 1994.
 - Frères d'Armes.
 - Les Cahiers de MARS No. 158.
 - Joint Warfare. Joint Pub 1991.
 - CONCEPT d'emploi des forces.
16. **JOURNAUX :**
 - Financial Times. London.
 - Le Figaro.
 - The New York Times.
 - Sunday Punch of London.
 - Le Monde.
 - Les Echos.
 - WALFADJRI.
 - La Lettre du Continent.
 - Centre de documentation du C.I.D.

17. Etude Du Ministère de la Défense de la République du Cameroun.

ANNEXE 1.

QUELQUES POINTS DE REPERES ET DATES PAR PAYS.

D'après le "journal Le Monde".

LE NIGERIA :

Points de repères :

Superficie : 923 773 km².

République Fédéral : 36 Etats.

Capital fédéral : Abuja.

Population : 118 millions d'habitants.

Religions : musulmans (43%), chrétiens (34%), animistes (19%).

Langue officielle : anglais (et plus de 250 langues locales).

PIB : 99.7 Milliards de dollars.

Quelques dates :

1960 : Indépendance du Nigeria, alors composé de trois régions correspondant aux aires d'influence des groupes dominants : Haoussa-Fulanis au Nord, Yorubas au Sud-ouest, Ibos au Sud-est.

1964-1966 : Période d'instabilité, conclue par deux putschs militaires.

27 mai 1967 : La fédération est divisée en douze Etats, pour briser « l'hégémonie du nord » et donner satisfaction aux minorités.

30 mai 1967 : Le gouverneur de l'ex- région Est, le colonel Ojukwu, proclame l'indépendance du Biafra. La sécession des Ibos est officiellement reconnue par la France et La Chine.

Janvier 1980 : Putsch « purificateur » des Généraux Buhari et Idiagbon.

1993 : Annulation par les militaires du scrutin présidentiel remporté par M. Moshood Abiola et graves troubles à Lagos. Le Général Sani Abacha prend le pouvoir.

Novembre 1995 : L'écrivain Ken Saro-Wiwa et Huit autres militants ogonie sont pendus pour meurtre.

8 juin 1998 : Mort de Sani Abacha, remplacé par le Général Abdusalam Abubacar.

7 juillet 1998 : Mort en prison de M. Moshood Abiola.

LE CAMEROUN.

Points de repères :

Superficie : 475 440Km².

Capitale : Yaoundé.

Population : 14 677 510.

Religions : chrétiens 52%, islam 25%, animistes 23%.

Langues Officielles : français et anglais.

P.I.B. : 17 500 millions dollars US.

P.I.B./habitat : 2 356 millions dollars US.

Quelques dates :

---**1884** : Protectorat puis colonie allemande.

---**31 décembre 1959** : Déclaration commune (reconnaissance de l'indépendance de la République du Cameroun).

---**1919** : Expulsion des Allemands, mandats britannique et français.

---**1er janvier 1960** : Indépendance de l'ex Cameroun français.

---**1961** : Indépendance du Southern Cameroons et Northern Cameroons par attachement à la République du Cameroun et à la République Fédérale du Nigeria respectivement. Le Cameroun devient une République Fédérale.

---**20 mai 1972** : Référendum d'unification. La Fédération devient la République Unie du Cameroun.

--- **1985** : Le Cameroun redevient la République du Cameroun après un congrès de partis.

--- **1993**. Entée du Cameroun dans la Francophonie.

--- **1995**. Entrée du Cameroun dans le Commonwealth.

Libération de la plupart des prisonniers politiques.

Et annonce d'un calendrier électoral.

27 février 1999 : Elections présidentielles ; victoire de : Michael Olussegun Obasanjo, Général et ex-Président en retraite.

29 mai 1999 : Date de remise du pouvoir aux civils.

LE NIGER.

Points de repères :

Superficie : 1 267 000 Km².

Population : 9.388.859.

Religions : islam 98.6%, animistes 1.4%.

Langues Officielles : Français, haoussa djerma.

P.I.B. : 5 900 millions dollars US.

P.I.BB/habitat. : 765 millions dollars US.

Quelques dates :

--- **1897** : Pénétration française (amorcée en 1830).

--- **1922** : Le Niger devient une colonie de l'A-OF.

--- **1960** : Indépendance du Niger. Hamani Diori Président.

--- **1974** : Coup d'Etat militaire, Seyni Kountché au pouvoir.

- **1987** : Mort de Kountché ; Ali Souabou lui succède.
- **1993** : Elections remportées par Mahamane Ousmane.
- **1996** : (27 janvier) Coup d'Etat du général Ibrahim Baré Mainassara.
- : assassinat du Mainassara par le Commandant Wanké.

LE TCHAD.

Points de repères :

Superficie : 1 284 000 Km2.

Population : 7.166.023.

Religion : islam 53.9%, chrétiens 34.7%, traditionnelles 11.4%.

Langues Officielles : Français et arabe.

P.I.B : 3 300 millions dollars US.

P.I.B/habitat : 1 172 millions dollars US.

Quelques Dates :

---**1910** : Incorporé à l'A-EF. (Afrique Equatoriale Française).

---**1920** : Colonie française.

---**1940** : ralliement à la force libre avec son gouverneur Félix Eboué.

---**1960** : Indépendance.

‘Trente ans d'interventions françaises.

---**1968-1972** : à l'appel du Tombal Baye, les troupes françaises débarquent à Fort-Lamy pour participer à la lutte contre la rébellion du Tibesti.

---**1973-1975** : nouvelle intervention pour rétablir l'ordre.

---**1980** : Goukouni Oueddeie prend le pouvoir (appui de la Libye).

---**1978-1980** : Opération Tacaud. A la demande du général Malloum, les forces françaises déploient 2000 hommes et des avions de combat jaguar pour contenir l'offensive de Goukouni Weddeye.

---**1982** : Hissène Habré et ses forces occupent N'Djaména.

---**1983-1984** : Opération Manta. Après l'intervention libyenne aux cotes des partisans de Goukouni, Paris intervient une nouvelle fois à l'appel du Président Habré. Cette opération mobilisera 3000 hommes, 30 hélicoptères et 25 avions.

---**1986** : Opération Epervier. Cette intervention commence par un raid contre la piste libyenne de Ouadi-Doum, au nord du Tchad. Cette opération interarmées se poursuit par la mise en place d'un dispositif dissuasif, au sud du 16^{ème} parallèle, essentiellement aérien et concentré à Djaména. Il est aujourd'hui fort d'environ 950 hommes.”³⁵. Le Figaro, mardi 23 février 1999. Fin de plus de 15 ans de conflit avec la Libye.

---**1990** : Hissène Habré est renversé par Idris Déby.

LA GUINEE EQUATORIALE.

Points de repères :

Superficie : 28051Km2.

Population : 442 516.

Religion : chrétiens 88.8%, animistes 4.6%, islam 0.5%, autres 6.5%.

Langues officielles : espagnol, français, fang.

P.I.B. : 328 millions dollars.

P.I.B/habitat : 1712 millions dollars US.

Quelques dates :

- **1777 : Le Portugal cède le territoire à l'Espagne.**
- **1858 : La Guinée espagnole : colonie d'exploitation.**
- **1964 : accès à l'autonomie.**
- **1968 : Indépendance. Francesco Macias Nguéma, Président.**
- **1979 : (03 août). Coup d'Etat militaire ; Obiang Nguéma Président.**

LE BENIN.

Points de repères :

Superficie : 112 622 Km².

Population : 5 902 180.

Religion : chrétiens 23.3%, islam 12%, traditionnelles 62%, autres 2.7%.

Langue officielle : français.

P.I.B. : 8 200 millions dollars US.

P.I.B/habitat : 1800 millions dollars US.

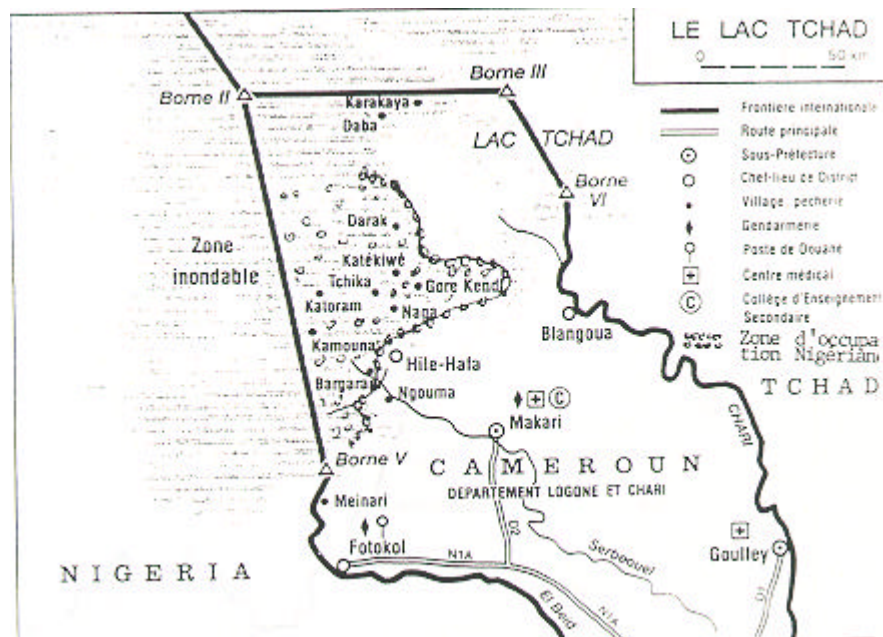
Quelques dates :

- **1894 : L'ancien royaume de Dahomey célèbre pour ses rois Glé-Glé et son fils Behanzin qui luttèrent contre la France jusqu'en 1894.**
- **1895 : Le Dahomey, membre de L'A-OF, devient peu à peu la pépinière des cadres de l'Afrique d'où son surnom de "Quartier latin de l'Afrique".**
- **1960 : (1ère août) Indépendance.**
- **1972 : Coup d'Etat de Mathieu Kérékou.**
- **1974 : Le marxisme-léninisme idéologie d'état.**
- **1975 : Le Dahomey devient la République populaire du Bénin.**
- **1991/1996 : Nicéphore Soglo (démocrate), Président.**
- **1996 : retour de Kérékou dans le cadre démocratique.**

ANNEXE II.

Carte No. 1

Villages camerounais occupés par le Nigeria dans le Lac Tchad.



Carte No. 2.

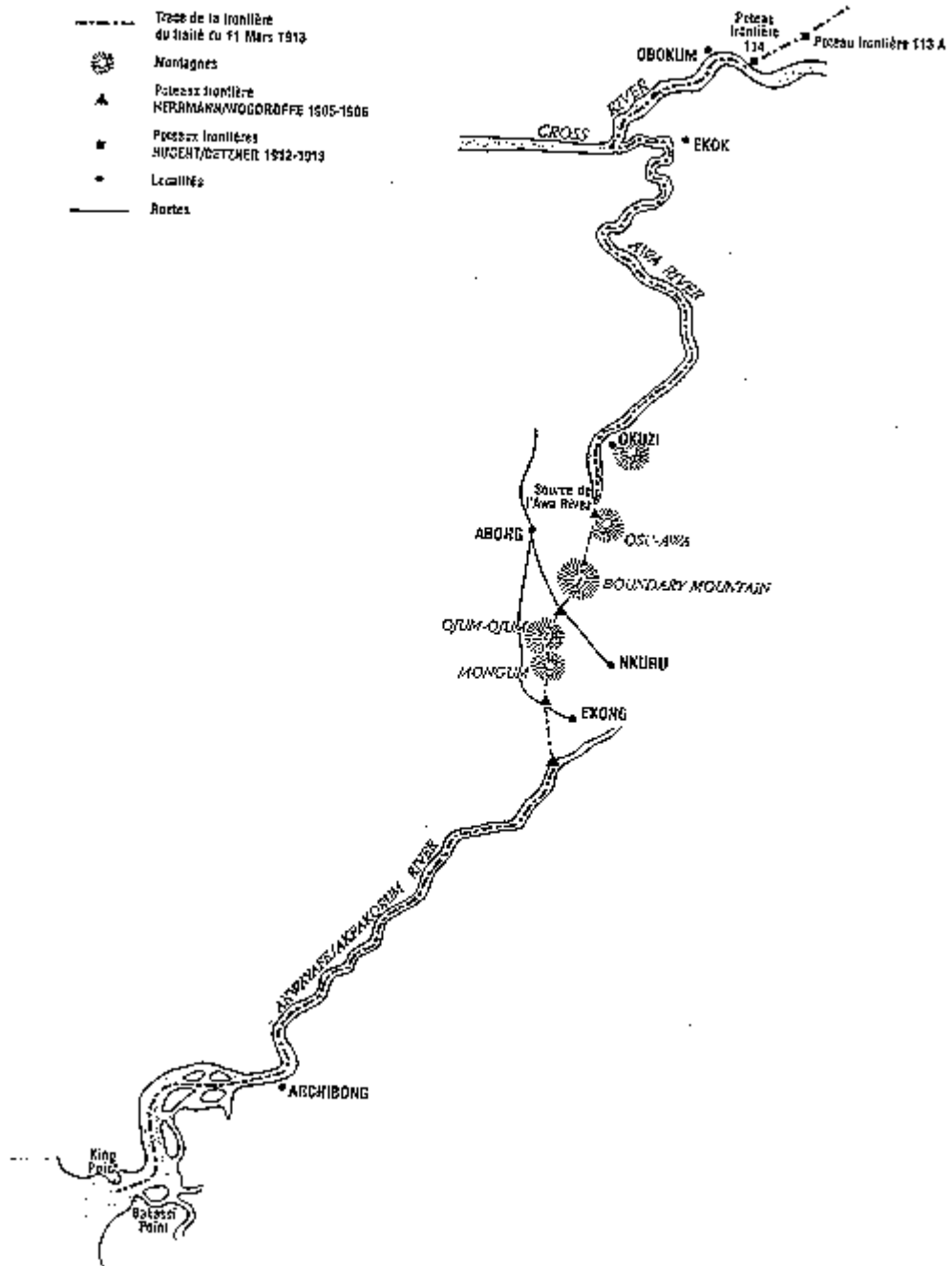
Traité du 14 novembre et 15 décembre 1893 entre la Grande – Bretagne et L’Allemagne prolongeant la frontière jusqu’au Lac Tchad.



Carte No. 3.

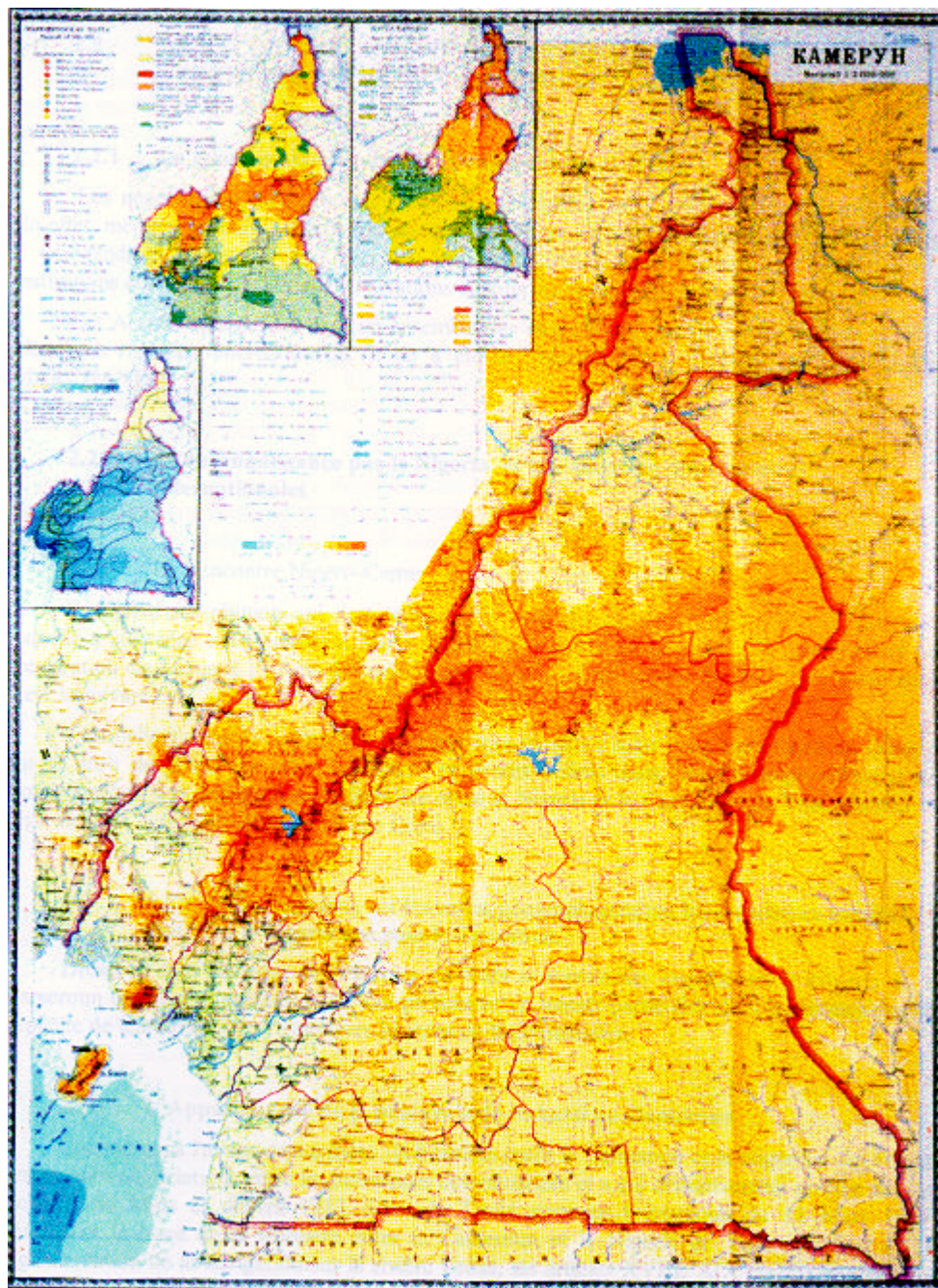
Traité Anglo – Allemand du 11 mars 1913 reconnaissant la démarcation de la frontière s'étendant de la Cross River à la mer suivant le protocole

HERMAN – WOODROFFE.



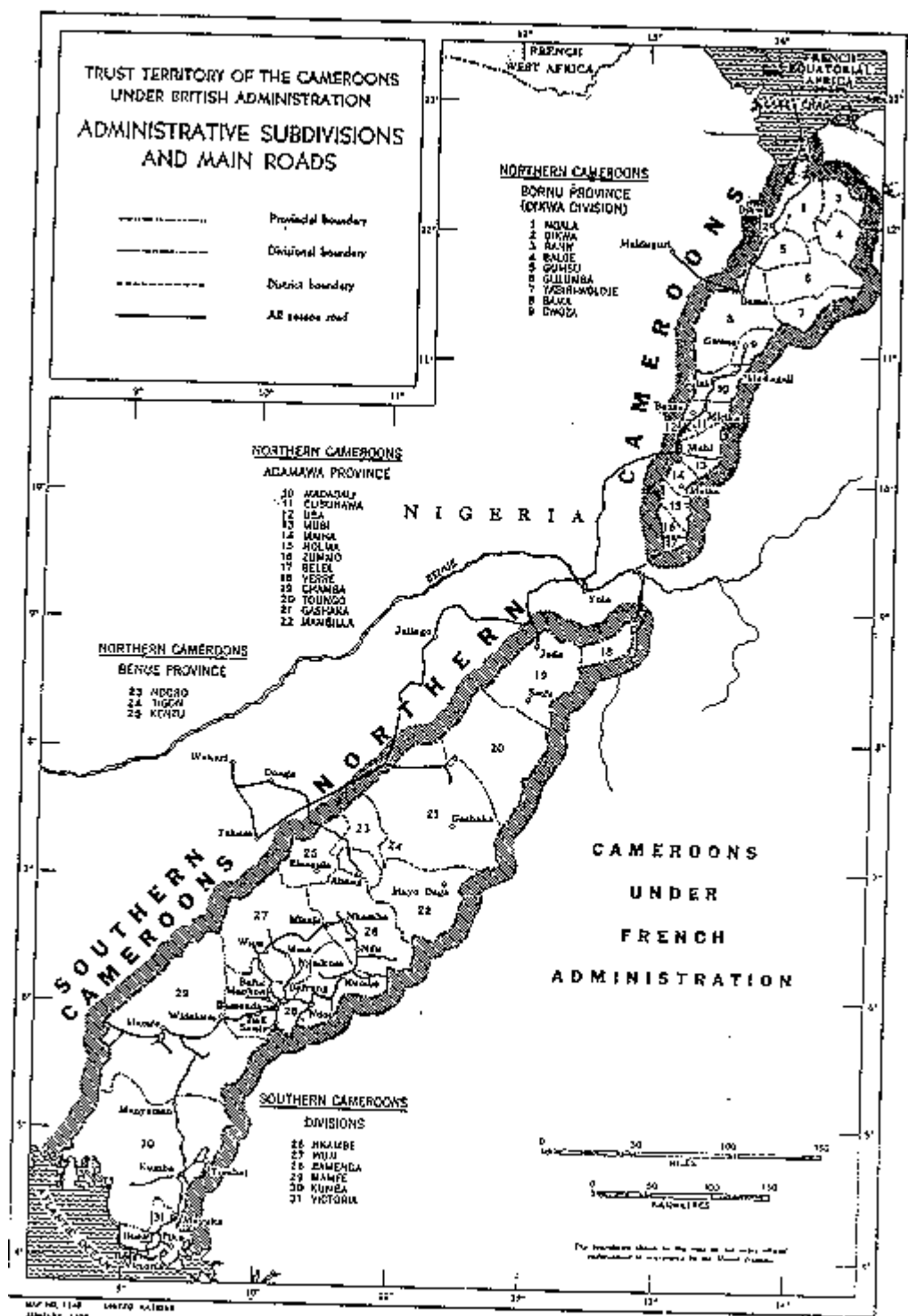
Carte No. 4.

Carte de la frontière du Cameroun et le Nigeria à l'Indépendance.



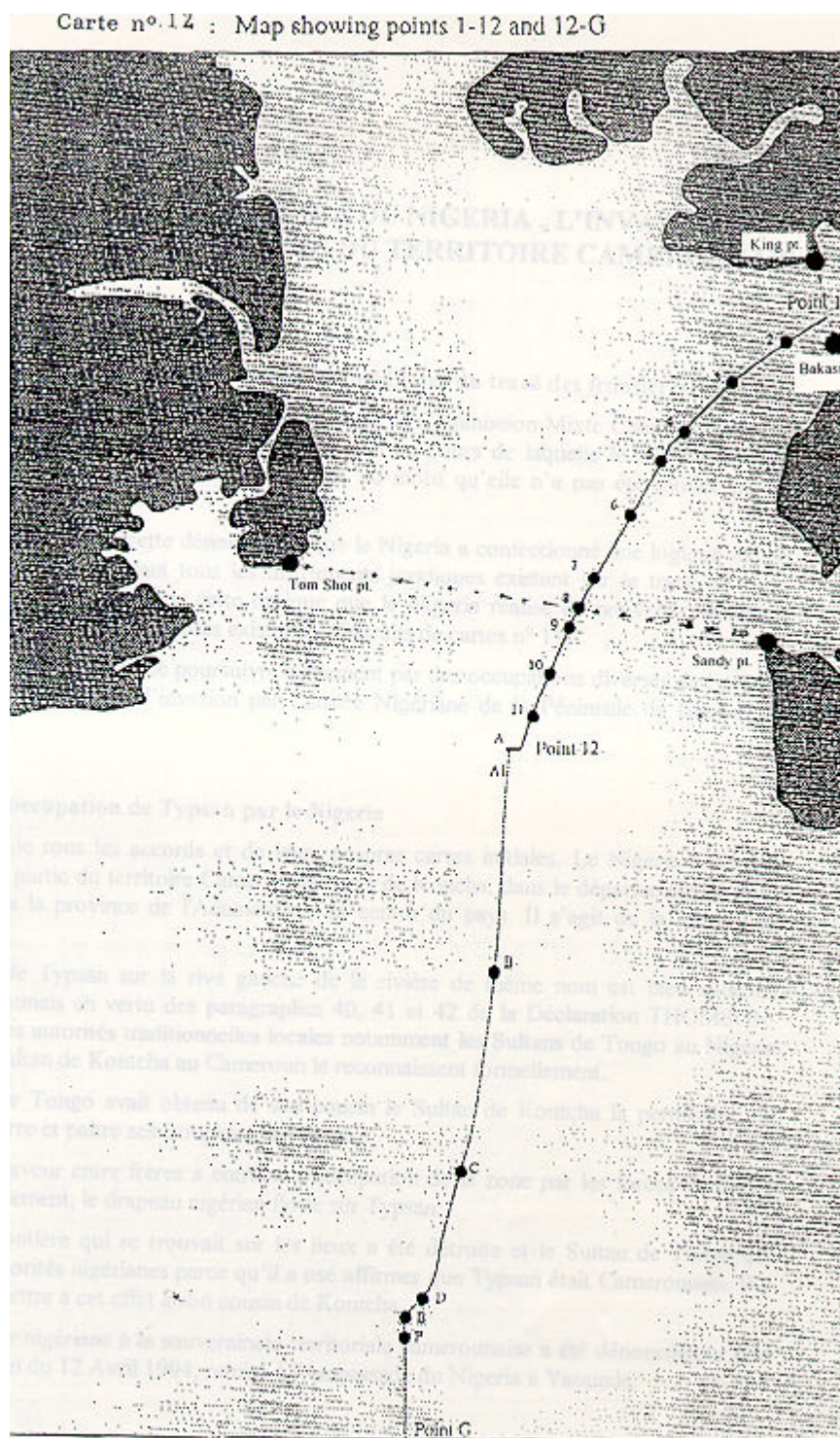
Carte No. 5.

L'accord du 13 décembre 1946 transférant le territoire du Cameroun mandat britannique en territoire sous tutelle.



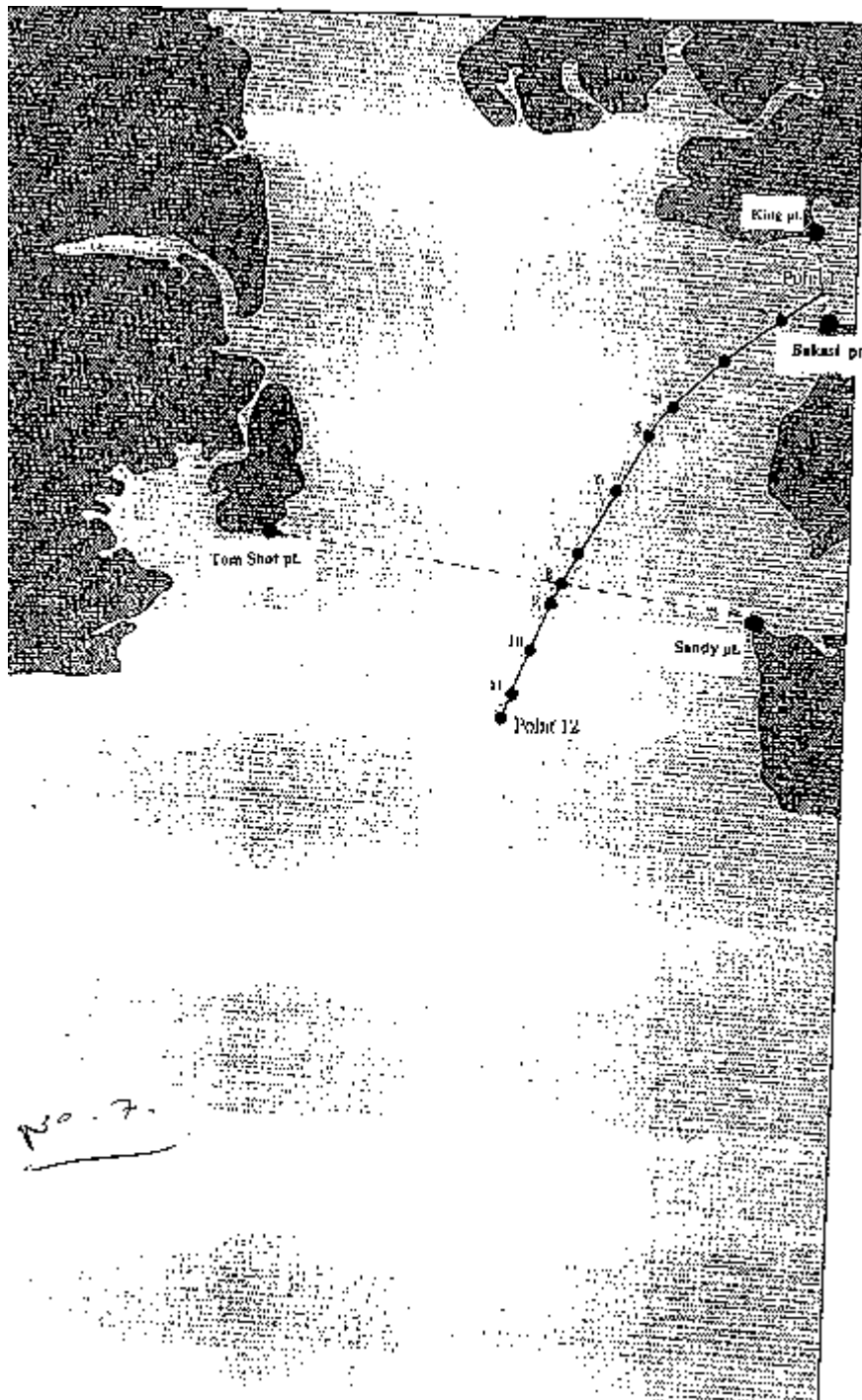
Carte No. 6.

Déclaration de Maroua (Cameroun) du 1^{er} juin 1975 prolongeant la frontière maritime du point 12 au point dit "G" des coordonnées 08°22'19"E et 04°17'00"N



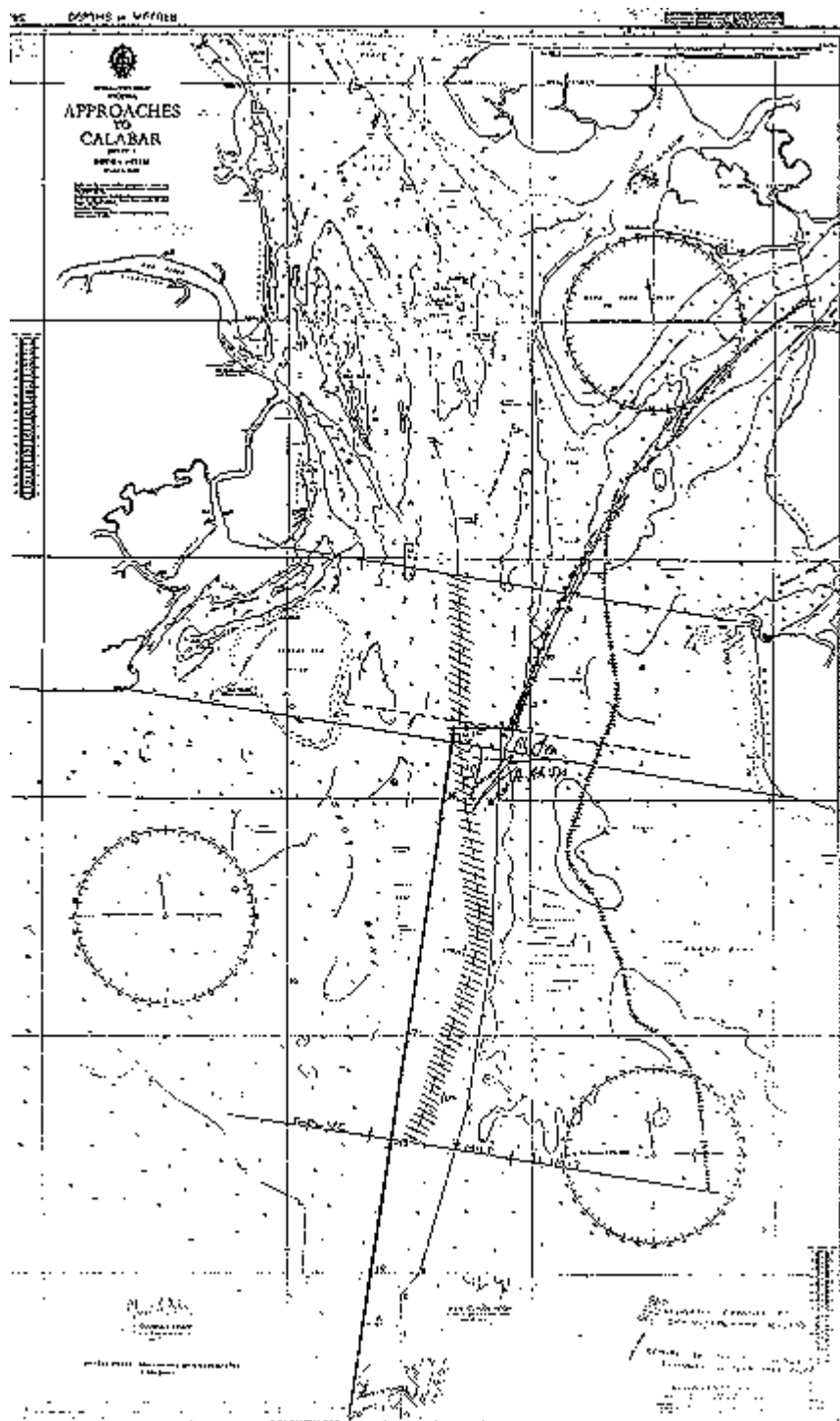
Carte No. 7.

Déclaration de Yaoundé II du 04 avril 1971 adoptant la ligne
NGOH – COOKER du point I de longitude 8°33'44"E et latitude 4°40'28"N
situé au nord de la péninsule de Bakassi jusqu'au point 12 de longitude
08°24'38"E et latitude 4°31'26"N à l'est de la bouée No. 3.



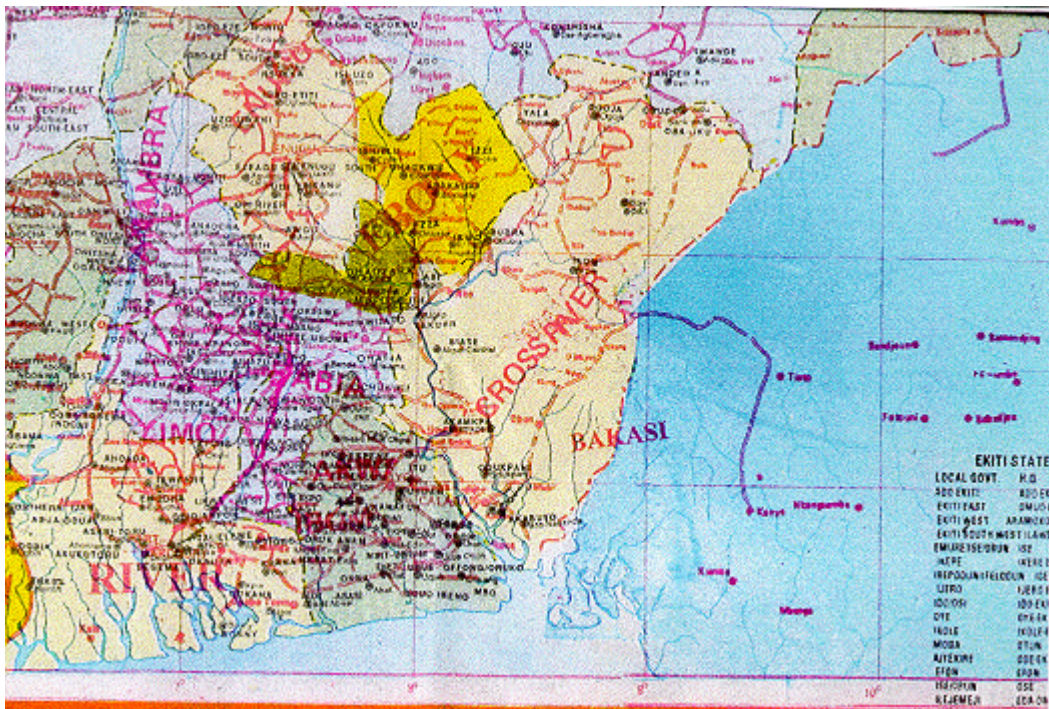
Carte No. 8.

Accord du 1913 considérant la péninsule de Bakassi comme partie intégrale du territoire camerounais.



Carte No. 9.

Cartographie nigériane indiquant que la péninsule de Bakassi se situe dans le territoire camerounais.


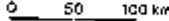


Carte No. 10.

Incursions illégales du Nigeria dans le territoire camerounais du Lac Tchad a la mer.



**LOCALISATION
DES DÉPARTEMENTS ET VILLAGES
où ont eu lieu les incursions nigérianes
en territoire camerounais**

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Río del Rey - Òenkoro | 9. Lac Tchad |
| 2. Jabane - Idabato - Akwa
Kombo Ajouze | 10. TYP SAN |
| 3. Akwayafe - Río del Rey | 11. Kolofata |
| 4. Jabane | 12. Mandur Yang |
| 5. Kombo Abedimo | 13. Mbeloge |
| 6. Jabane | 14. Mbeloge |
| 7. Kombo Abedimo | |
| 8. Archibong (Akwa) | |
- 
 Zone d'occupation nigériane
- 
 0 50 100 km

